

La Calédonie AGRICOLE

fevrier /
mars 2026
N°206

Le magazine
de la Chambre
d'agriculture
et de la pêche

FONCIER, INSTALLATION ET TRANSMISSION : AGIR POUR L'AGRICULTURE

Dossier > P. 12

200 F



Innovation

L'usage de drones
en agriculture
> P. 8

Lutter contre Oryctes

Des solutions biologiques
étudiées par l'IAC
> P. 28

Projet PERENNE

Un premier bilan
prometteur
> P. 40



www.cap-nc.nc

Chambre d'agriculture
et de la pêche
de Nouvelle-Calédonie

NOUVEAU **BIGSTER**



DACIA

SODAUTO PK4 | 25 05 00

Construisons notre pays, économisons l'énergie.

G GROUPE
JEANDOT

Édito



VERS UNE DISSOLUTION DE L'AGENCE RURALE ?

Même si la rumeur grondait, c'est un coup de tonnerre qui a retenti lors du conseil d'administration de l'Agence rurale vendredi 6 février. Si le scénario annoncé se confirme, cette instance "pays" fera l'objet d'une dissolution le 1^{er} janvier 2027. Ses compétences seraient alors transférées aux provinces s'agissant du développement économique et à la Nouvelle-Calédonie pour les missions de régulation. Quant aux taxes permettant la mise en œuvre de ces missions, leur affectation serait révisable annuellement en fonction des besoins, ce qui n'est pas sans susciter interrogations et préoccupations.

Ce scénario traduit plus une forme d'improvisation que la mise en œuvre d'un dispositif alternatif dont la structuration aurait été menée au terme d'une concertation intégrant toutes les parties prenantes, dont les professionnels que nous sommes. Alors que nous veillons à donner du corps à l'ambition « *Mangeons local !* » et que nous affrontons des enjeux majeurs en termes de préservation du foncier agricole, de transmission des exploitations et de renouvellement générationnel des agriculteurs, la perte de cet outil pays serait un bien mauvais signal. Notre sécurité alimentaire comme la préservation et le développement de notre agriculture et de nos pêches nécessitent en effet une politique et une stratégie à l'échelle du pays.

Ainsi, et ce n'est qu'un exemple, la relance de la filière avicole, évoquée dans cette édition, fait sens si elle est pensée à l'échelle du territoire. Et quel défi à relever alors que le taux de couverture actuel de celle-ci est de 8 % ! Ce n'est pas en déstructurant dans la précipitation les outils en place que nous ferons du « *Mangeons local !* » une réalité du quotidien. Heureusement, il y a quelques bonnes nouvelles, comme l'envoi d'un deuxième container chargé de 13 tonnes de viande à destination de la Polynésie française. Une réussite à mettre notamment au crédit de la Fédération des Chambres d'agriculture et de la pêche du Pacifique (FED-CAPP). La coopération est tout sauf un vain mot !

Jean-Christophe Niautou,
Président de la Chambre d'agriculture et de la pêche

LES SIGNES EN FIL ROUGE



→ Mangeons local !

Lorsque cette image est associée à un article ou une brève au sein du magazine, cela signifie que le sujet est en lien avec l'ambition de la mandature visant à promouvoir la consommation de produits locaux, et donc leur production, leur transformation ou leur écoulement.



→ FOCUS

Si le temps vous manque pour lire l'intégralité des articles de votre magazine, nous vous invitons à lire uniquement les contenus des « Focus ». En quelques minutes, vous pourrez ainsi parcourir et assimiler l'essentiel des informations de cette édition.



Sommaire

04 LES BRÈVES

07 L'ACTU

- L'actu des élus
- L'usage des drones en agriculture
- Agence rurale : bien gérer la régulation du marché des fruits et légumes
- Indicateurs économiques

12 DOSSIER

- Foncier agricole et installation-transmission : agir pour l'agriculture

18 ANIMAL

- En bref
- Portrait : Angelo Devaud, éleveur ovin
- Le plan de relance de la filière avicole
- Caractérisation des miels calédoniens

26 VÉGÉTAL

- En bref
- Fiche technique : Didymella sur cucurbitacées
- IAC : la lutte biologique contre *Oryctes* se poursuit
- Fiche technique : bien irriguer ses cultures hors sol sur substrat coco
- La filière taro d'eau, emblème du Pacifique
- Fiche technique Machinisme agricole : bien choisir son décompacteur
- Portrait : Frédéric Fernandez, maraîcher

37 PÊCHE

- En bref

38 ALIMENTATION ET DÉVELOPPEMENT DURABLE

- En bref
- PRIM'Air : des résultats concluants sur le fourrage
- Bilan prometteur du projet PERENNE
- Fiche technique : CAP sur la transition énergétique

43 FORMATION

- Les projets du CFA en 2026
- Les prochaines formations agricoles

45 BIENVENUE À LA FERME PETITES ANNONCES

Envoyez vos infos à redac@cap-nc.nc



Les produits du Pacifique à l'honneur au SIA



La CAP-NC, représentée par son président

Jean-Christophe Niautou, les élus Laure Moisson, Grégory Weiss et Jean-Jacques Wejin, et son directeur Guylain de Coudenhove, fera partie de la délégation calédonienne qui se rendra au Salon international de l'agriculture du 21 février au 1^{er} mars à Paris, au même titre que la province Sud et Sud Tourisme. Rassemblés au sein du Village du Pacifique, les trois territoires de la FED-CAPP - Nouvelle-Calédonie, Polynésie française et Wallis-et-Futuna - exposeront leur diversité agricole afin de valoriser leurs ressources et la qualité de leurs productions locales. Fondée sur la coopération régionale, la FED-CAPP porte l'ambition « Mangeons local ! » pour développer la sécurité alimentaire de nos régions, laquelle nécessite le développement de l'agriculture et de la pêche et la mise en place de projets communs.



Changement climatique

Le monde agricole au cœur du renforcement de la Stratégie calédonienne du changement climatique (S3C)

À l'heure où l'objectif de l'accord de Paris de limiter à 1,5 °C le réchauffement climatique n'est plus envisageable, il devient urgent de préparer l'adaptation de nos territoires aux climats futurs. En avril 2025, le Congrès de la Nouvelle-Calédonie a adopté la S3C, marquant la volonté d'organiser la mobilisation générale pour s'adapter aux nouvelles conditions climatiques. Cette volonté se traduit aujourd'hui par le lancement d'un travail de concertation approfondi avec les acteurs agricoles calédoniens, afin d'intégrer leurs réalités et leurs solutions pour consolider la S3C. Les dates et lieux de ces futurs échanges, qui se tiendront au cœur de vos territoires, seront communiqués dans les prochaines newsletters de la CAP-NC. Ensemble, cultivons des réponses durables pour protéger les secteurs de l'agriculture et de la pêche, moteur de la sécurité alimentaire de nos communautés.

Service de la Météorologie de la NC

Myriam Vendé-Leclerc, chargée de mission stratégie d'adaptation au changement climatique : tél. 27 93 00



Renouveler sa carte professionnelle

La Chambre d'agriculture et de la pêche rappelle aux agriculteurs et aux pêcheurs que la date limite pour renouveler sa carte professionnelle est le 30 avril 2026. Au-delà, la cotisation annuelle sera majorée de 50 %. Vous pouvez faire la démarche au siège à Nouméa ou dans l'une des antennes. À cette occasion, les informations concernant votre activité seront mises à jour. Pour rappel, la carte professionnelle permet d'accéder aux différents services de la CAP-NC et aux aides des partenaires.

► D'INFOS : Pôle Appui aux ressortissants de la CAP-NC - Tél. : 24 31 60 - registre@cap-nc.nc - www.cap-nc.nc



Samuel Hnepeune, président de La Technopole et membre du gouvernement en charge de la recherche, et Sylvia Cornu-Mercky, directrice p.i. de La Technopole

L'association Adecal-Technopole s'est transformée en GIP La Technopole lors de l'assemblée générale qui s'est tenue le 9 décembre 2025. La principale mission de La Technopole est de favoriser la diversification de l'économie bleue et verte en Nouvelle-Calédonie par l'émergence de projets et filières nouvelles, voire innovantes, en faveur du développement durable (respect de l'environnement et de la santé), et de contribuer à la préservation et la valorisation des ressources naturelles marines et terrestres. Pour ce faire, la Technopole s'attache à travailler en collaboration avec les professionnels, les institutions et les acteurs de la recherche, en leur apportant expertise, conseils, outils d'aide à la décision et résultats expérimentaux.

Plus d'infos sur technopole.nc

Consultez le Guide des services de la CAP-NC

Sorti en 2025, le *Guide des services* est disponible au siège et dans les antennes de la CAP-NC ou accessible en ligne sur cap-nc.nc. Cet outil, mis à la disposition des ressortissants ou porteurs de projet, recense les services individuels et collectifs, que ce soit en termes de gestion de son exploitation, d'approvisionnement, de conseils techniques ou de commercialisation, de certification des produits, de formation, etc.



Pour consulter le *Guide des services* en ligne, connectez-vous à cap-nc.nc, rubrique "Se documenter"



Formation

Recruter un alternant

Vous êtes agriculteur et vous cherchez de la main-d'œuvre motivée ? Les futurs alternants qui suivront cette année le CAPa Métiers de l'agriculture au centre de formation par alternance (CFA) de la CAP-NC cherchent actuellement une entreprise afin d'effectuer leur formation pendant deux ans. Chaque mois, l'alternant suit des cours pendant une semaine et travaille sur l'exploitation pendant trois semaines sous la responsabilité d'un tuteur. L'alternance présente plusieurs atouts. Embaucher un alternant vous donne notamment l'opportunité de transmettre vos savoirs et savoir-faire. Vous partagez une passion pour un métier et formez un collaborateur selon vos propres techniques, attentes et valeurs.

Vous avez jusqu'au 31 mars 2026 pour recruter un alternant au sein de vos équipes.

RENSEIGNEMENTS

Service Formation de la CAP-NC

Tél. : 73 14 03 - sgos@cap-nc.nc - cap-nc.nc



L'enquête agricole de la Davar continue

Lancée en octobre dernier, l'enquête menée par la Davar, en collaboration avec les provinces, l'Agence rurale et la CAP-NC, auprès des agriculteurs se poursuit jusqu'au 28 février. Elle vise à recueillir les informations nécessaires à la réalisation d'un portrait précis et à jour de l'agriculture calédonienne afin d'actualiser les données, aider aux politiques publiques et adapter les dispositifs d'aide et d'accompagnement.

Les sujets abordés par l'agent enquêteur :

- Cultures, cheptels et surface ;
- Équipements et main-d'œuvre ;
- Perspectives d'avenir.

En participant, les exploitants contribuent à mieux faire connaître les réalités du terrain et à préparer l'avenir de leur filière.

Merci de réserver le meilleur accueil possible aux enquêteurs.

POUR EN SAVOIR +

Rendez-vous
sur le site gouv.nc,
rubrique "Actualités"



MODERN TECHNIC AGRICULTURE

Tél./Fax : 35 45 10 - GSM : 79 00 95 • kerouredan.mta@lagoon.nc

SAME

DEUTZ

FAHR



Tracteurs **DEUTZ-FAHR** Séries 6G

Moteurs **DEUTZ** Type TCD 2012 L06 2V

6 Cylindres (6057 Cm3) - Stage IIIA

Puissance : De 130 Cv. à 200 Cv.

Boite de Vitesses : "POWERSHIFT"

48 Avant x 24 Arrière + Inverseur

Prise de Force

540, 540Eco, 1000 et 1000 Eco

Poids Tracteur : 6267 Kgs.



Tél./ Fax : 35.45.10 - Mobilis 79.00.95

QUIVOGNE

FED-CAPP

Construire des systèmes alimentaires plus durables



Invitée par le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie, la CAP-NC s'est rendue mi-décembre en Polynésie française pour participer à l'atelier Construire des systèmes alimentaires résilients au changement climatique du programme Green Overseas financé par l'Union européenne. Il vise à promouvoir des solutions concrètes et efficaces pour faire face aux enjeux environnementaux à travers une série d'initiatives innovantes et de collaborations internationales. Les

représentants de la FED-CAPP, dont Guylain de Coudenhove, directeur de la CAP-NC, ont pu échanger sur les systèmes alimentaires et les expériences des territoires d'outre-mer, fortement dépendants des importations et particulièrement impactés par le changement climatique. Ces défis nécessitent des réponses collectives et des solutions transférables pour construire, ensemble, des systèmes alimentaires plus durables, plus autonomes et plus résilients dans tout le Pacifique.



Former vos salariés en 2026

Le FIAF informe les structures employeuses qu'elles disposent d'une enveloppe annuelle de 400 000 francs en 2026 pour financer la formation professionnelle de leurs salariés. Accessible dès le premier salarié, ce financement peut couvrir tout ou partie des frais pédagogiques et des frais annexes liés à la formation.

Pour déposer une demande de prise en charge, il suffit de transmettre via votre compte FIAF :

- la convention ou le devis détaillé ;
- le programme de formation.

Afin de bénéficier d'un accompagnement optimal, il est recommandé d'effectuer la demande avant le démarrage de la formation.

► D'INFOS :
tél. 47 68 68 - contact@fiaf.nc - www.fiaf.nc



Que vous soyez un particulier ou un professionnel, il est obligatoire de réaliser ses démarches fiscales en ligne si votre revenu net global imposable était supérieur à 1 million de francs en 2025.

La date limite de déclaration sur le site est le 30 avril 2026. Pour les personnes qui ne sont pas en mesure de souscrire par voie électronique ou qui résident dans des zones où l'accès à internet n'est pas disponible, il est possible de faire sa déclaration sur support papier dans les délais habituels (31 mars 2026) : contactez le service des impôts.

Plus d'infos sur [impots.nc](#)

Réglementation

Secteur agroalimentaire

La Davar ouvre une consultation sur un projet de modification de l'arrêté n° 2008-5925/GNC du 24 décembre 2008 relatif à la liste et aux agréments des activités des établissements du secteur agroalimentaire. La CAP-NC étudie actuellement le texte proposé pour s'assurer de la faisabilité des exigences proposées et l'impact sur les unités de production. Une consultation élargie auprès des professionnels devrait permettre de recueillir les observations et d'ajuster le dispositif, afin de garantir un cadre réaliste et adapté aux réalités des filières locales. La CAP-NC ne manquera pas de vous tenir informés.



DASS

Direction des Affaires Sanitaires et Sociales

Aides à la transition agroécologique

Depuis le 1^{er} janvier 2026, les aides de l'Agence rurale évoluent selon les conditions suivantes :

- Renforcement des aides pour les exploitants certifiés (déplafonnement ou modification du plafond) ;
- Crédit d'une aide au monitoring et diagnostic agronomique pour renforcer la santé des cultures et mieux gérer l'irrigation ;
- Suppression des plafonds annuels pour l'aide à l'achat des semences d'engrais verts ou de plantes de couverture (hors semences pour l'implantation de pâturages) pour tous les bénéficiaires.

► POUR + D'INFOS :

Agence rurale

Tél. : 26 09 60 - contact@agencerurale.nc

Pour connaître la liste des prestations et des produits éligibles, rendez-vous sur [agriconnect.nc](#)



L'activité du président



17 JANVIER 2026

Grand marché de Ducos

Le président de la CAP-NC Jean-Christophe Niautou s'est rendu au marché de Ducos pour aller à la rencontre des exposants et des consommateurs. Une belle occasion de mettre en lumière les produits locaux, frais et de qualité !

4 DÉCEMBRE 2025

Neofly, entreprise innovante

Jean-Christophe Niautou a rencontré l'équipe de direction de l'entreprise calédonienne qui travaille sur des farines destinées à l'alimentation animale à partir de larves de mouches soldats noires.

10 DÉCEMBRE 2025

Renforcer les liens avec l'Australie

Le président s'est rendu à la cérémonie de départ de Annelise Young, consul général d'Australie pendant trois ans. Elle a été remplacée par Megan Bainbridge.

11 DÉCEMBRE 2025

Coopérer avec la Polynésie française

À l'invitation de Christopher Gyges, membre du gouvernement en charge entre autres des secteurs de l'économie, du budget, et des sujets liés au commerce extérieur et à l'attractivité de la Nouvelle-Calédonie, Jean-Christophe Niautou a participé à la réunion préparatoire de la future mission économique en Polynésie.

14 JANVIER 2026

Rencontre avec les professionnels de l'équitation

Jean-Christophe Niautou et le vice-président Rudy Devillers ont échangé avec Hans Castellijns, expert international en locomotion équine et maréchalerie, dans le cadre des formations proposées par le Conseil du cheval NC.

27 JANVIER 2026

Vœux 2026

Le président a assisté à la réception organisée par l'ambassade de France du Pacifique pour célébrer la nouvelle année.

27 JANVIER 2026

L'UNC se tourne vers l'agriculture

L'Université de Nouvelle-Calédonie a accueilli Jean-Christophe Niautou pour échanger sur le futur Pôle Agro NC, dont la vocation est de fédérer, à l'échelle du territoire, une communauté d'acteurs engagés dans la formation, la recherche et le développement de systèmes alimentaires durables.

RENDEZ-VOUS ET ACTIONS SUR LE TERRAIN DES ÉLUS

9 DÉCEMBRE 2025

La Technopole

À l'occasion de l'assemblée générale à laquelle a participé Caroline Faivre, élue, l'association Adecal-Technopole est devenue officiellement GIP La Technopole dont la première mission est de favoriser la diversification de l'économie bleue et verte en Nouvelle-Calédonie.

18 DÉCEMBRE 2025

Choose New-Caledonia

Mario Lopez, élu, s'est rendu à l'événement organisé par le gouvernement visant à renforcer l'attractivité du territoire. Objectif : partager une vision stratégique commune sur ce sujet essentiel pour l'avenir.

19 DÉCEMBRE 2025

Lycée Do Neva

Myriam Gallois, élue, a représenté la CAP-NC au lycée agricole Do Neva à Houailou lors de l'assemblée générale de l'association et à l'occasion du départ à la retraite de son directeur Thomas Carlen. Lucie Salazar-Martin est la nouvelle directrice.

19 DÉCEMBRE 2025

Changement climatique

Présidé par le membre du gouvernement Jérémie Katidjo Monnier, le Comité calédonien du changement climatique s'est réuni pour la première fois depuis sa création. Franck Soury-Lavergne, élu, était invité à y participer.



© Gouvernement de la Nouvelle-Calédonie

19 DÉCEMBRE 2025

Filière pomme de terre

L'Ocef a organisé une réunion autour de la filière, à laquelle Rudy Roy, élu, a contribué au nom de la chambre.



Le drone ne remplace pas le savoir-faire de l'agriculteur. Il intervient en complément, comme un outil d'aide à la décision. Les données collectées doivent être interprétées et mises en perspective avec l'expérience du terrain.

DRONES AGRICOLES : DÉCOLLAGE ATTENDU EN 2026

Des premiers drones de type DJI Agras T25, comme celui-ci, devraient être testés en Nouvelle-Calédonie dès cette année. De tels engins sont capables de supporter une charge maximale de 25 kg.

Les drones ont progressivement fait leur entrée dans le monde agricole ces dernières années. Longtemps perçus comme des outils réservés à la recherche ou aux grandes exploitations, ils sont désormais plus accessibles et mieux adaptés aux réalités du terrain.

En Nouvelle-Calédonie, où les exploitations sont souvent confrontées à des contraintes de relief, de climat et de distance, le drone peut représenter un véritable appui au quotidien. Ils peuvent ainsi jouer un rôle important quant à l'observation des parcelles. Grâce à des prises de vue aériennes régulières, il est possible d'avoir une vision globale de l'état des cultures, avec une rapidité et une précision que n'autorisent pas un passage à pied ou en véhicule. Les images permettent de repérer des zones en stress hydrique, des problèmes de croissance, des attaques de ravageurs ou des débuts de maladies. L'agriculteur peut ainsi intervenir plus tôt et de manière ciblée, évitant des pertes de rendement et des traitements généralisés inutiles. Dans un contexte calédonien marqué par des épisodes

de sécheresse, des pluies intenses et une pression parasitaire parfois forte, cette capacité d'anticipation peut s'avérer particulièrement précieuse. Le drone permet aussi de mieux gérer l'irrigation, de vérifier l'efficacité des apports fertilisants et d'adapter les pratiques aux conditions réelles de chaque parcelle, même lorsque celles-ci sont éloignées ou difficiles d'accès.

LE DRONE, UN OUTIL AU SERVICE DE L'AGRICULTURE

Les drones peuvent également être utiles pour le suivi des pâturages et de l'élevage. Ils facilitent le contrôle des clôtures, l'évaluation de l'état de la végétation ou la localisation d'animaux sur de grandes surfaces. Cela permet de limiter les déplacements, de gagner du temps et de réduire la fatigue, tout en améliorant la surveillance globale de l'exploitation.

Certains modèles de drones peuvent être utilisés pour des opérations d'intervention, notamment la pulvérisation ciblée de produits phytosanitaires ou de fertilisants. Cette pratique, encore encadrée et en développement (voir encadré), présente plusieurs avantages:

réduction des volumes utilisés, meilleure précision des traitements et limitation de l'exposition directe de l'opérateur. Dans un territoire sensible sur le plan environnemental, notamment à proximité des lagons, des cours d'eau ou des habitations, cette précision constitue un atout important.

Pour autant, le drone ne remplace pas le savoir-faire de l'agriculteur. Il intervient en complément, comme un outil d'aide à la décision. Les données collectées doivent être interprétées et mises en perspective avec l'expérience du terrain. C'est pourquoi le recours à des prestataires spécialisés ou à des formations adaptées est recommandé, en particulier pour les exploitations de taille modeste qui ne souhaitent pas investir directement dans le matériel.

Quoi qu'il en soit, à mesure que les coûts diminueront et que les usages se structureront, il est fort probable que l'usage des drones s'inscrira pleinement dans une démarche d'agriculture plus raisonnée et plus durable et contribuera à améliorer la performance des exploitations tout en respectant les équilibres naturels et les contraintes spécifiques du territoire.

RÉGLEMENTATION DES DRONES AGRICOLES EN NOUVELLE-CALEDONIE

L'usage des drones en agriculture est strictement encadrée en Nouvelle-Calédonie. Avant toute utilisation, renseignez-vous auprès des services compétents et assurez-vous du respect des règles en vigueur :

- Le pilote doit être formé et déclaré en tant que télépilote professionnel ;
- Le drone doit être enregistré et identifié ;
- Les vols sont soumis à des règles de sécurité : hauteur maximale, distances par rapport aux personnes, habitations et infrastructures ;
- Certaines zones sont interdites ou réglementées ;
- La pulvérisation par drone est en voie d'autorisation sous conditions spécifiques, notamment en matière de produits utilisés, de protection de l'environnement et de déclaration préalable. À date des présentes, l'utilisation de produits phytosanitaires reste prohibée ;
- En cas de recours à un prestataire, celui-ci doit être agréé et assuré.



© CIRAD - A. Petit

« Cela fait plusieurs années que je suis attentif à l'évolution technologique des drones et aux usages de ceux-ci en agriculture et j'en attends beaucoup. C'est une voie qu'il convient d'explorer sans tarder. Qu'il s'agisse du domaine optique, avec les drones multispectraux, ou des traitements par pulvérisation, les drones promettent précision, efficacité et économie. Et si on ajoute à cela les incroyables avancées en intelligence artificielle, c'est un formidable champ d'expérimentation qui nous attend ! »

JEAN-MICHEL DELATHIÈRE,
AGRICULTEUR À LA FOA ET NOUVEL ÉLU DE LA CAP-NC



CITROËN

À VOS CÔTÉS POUR LONGTEMPS.



INTER INVEST
OUTRE-MER

JUMPY

A PARTIR DE
2 190 000 F HT*

JUMPER

A PARTIR DE
2 590 000 F HT*

+ **7 ANS
DE GARANTIE
OFFERTS !****

*Offre valable dans la limite des stocks disponibles et défiscalisation déduite. Frais de carte grise et éco-participation OFFERTS : Défiscalisation déduite applicable sur les véhicules JUMPY et JUMPER. Offre réservée aux professionnels éligibles au dispositif d'aide fiscale métropolitaine LODEOM, sous réserve d'acceptation du dossier par le cabinet de défiscalisation INTER INVEST OUTRE-MER. Plus d'informations et conditions en concession. Offre valable jusqu'au 31 mars 2026. Photo non contractuelle.

LA RÉGULATION DU MARCHÉ DES FRUITS ET LÉGUMES : ÉCLAIRAGE SUR LE PROCESSUS DÉCISIONNEL DE L'AGENCE RURALE



Après plusieurs articles parus dans *La Calédonie agricole* sur les outils de connaissance et d'analyse du marché des fruits et légumes en Calédonie, ce quatrième volet vise à apporter un éclairage sur le rôle de l'Agence rurale en matière de régulation, notamment sur le processus décisionnel lié à l'attribution des quotas d'importation. La régulation constitue en effet un levier central du pilotage de la filière, dont les modalités de mise en œuvre méritent d'être précisées afin de mieux appréhender les objectifs poursuivis et les décisions qui en découlent.

LES OBJECTIFS DE LA RÉGULATION

La régulation vise à satisfaire les besoins du marché en privilégiant l'offre issue de la production locale, complétée le cas échéant par des importations. Dans un contexte insulaire marqué par la saisonnalité des productions, les aléas climatiques et des contraintes d'approvisionnement à l'import, il est essentiel de :

- Préserver l'écoulement de la production locale ;
- Éviter les situations de pénurie ;
- Garantir un approvisionnement régulier et satisfaisant du marché ;
- Assurer une stabilité économique pour l'ensemble des acteurs.

Il ne s'agit donc pas de restreindre les échanges, mais de les encadrer de manière cohérente et proportionnée sur la base de données partagées.

UN PROCESSUS DÉCISIONNEL FONDÉ SUR L'ANALYSE DES DONNÉES

Chaque période de régulation débute par une analyse approfondie de la situation du marché à un instant donné, reposant sur différents éléments :

- Les prévisions de récolte de la production locale (Davar) ;
- Les volumes commercialisés lors des périodes précédentes (Davar) ;
- Les données issues des mercuriales (CAP-NC) ;

- Les historiques d'importation (Direction régionale des douanes) ;
- Les informations remontées par les acteurs de la filière.

Ces éléments permettent de dresser un état des lieux complet du marché et de définir les volumes d'importation compatibles avec la production locale attendue et, le cas échéant, nécessaires pour compléter l'offre locale disponible.

Les propositions élaborées par l'Agence rurale, qu'il s'agisse d'une large ouverture à l'importation (à la demande), d'un contingentement (QTOP) ou d'une suspension à l'importation (STOP), portent sur une période donnée, généralement comprise entre le 16 du mois et le 15 du mois suivant. Celles-ci sont ensuite examinées au sein du comité de régulation des fruits et légumes, animé conjointement par l'Agence rurale et l'Ife. Il réunit les parties prenantes de la filière - Davar, Decat¹, services techniques provinciaux, producteurs, importateurs grossistes, organisations professionnelles (CAP-NC, CCI, FEINC², CMA...) selon un processus collégial et encadré, garantissant la cohérence et la transparence des décisions.

L'ATTRIBUTION DES QUOTAS AUX OPÉRATEURS

Une fois les volumes globaux arrêtés pour une période donnée, ils sont répartis entre les opérateurs. L'attribution des quotas repose sur des critères objectifs

et connus, parmi lesquels figurent :

- Les besoins exprimés par les grossistes importateurs ;
- L'historique d'importation des opérateurs (part de marché et taux de réalisation pour chaque position tarifaire).

LES QUOTAS SUPPLÉMENTAIRES : UN DISPOSITIF D'AJUSTEMENT EN COURS DE PÉRIODE

Le marché des fruits et légumes pouvant évoluer en cours de période, des ajustements peuvent s'avérer nécessaires, notamment en cas de baisse imprévue de la production locale, d'augmentation ponctuelle de la demande ou de variations constatées entre les prévisions de récolte et les volumes mis sur le marché. Dans ce cadre, des quotas supplémentaires peuvent être attribués selon un processus spécifique, qui repose sur :

- La constatation d'un déficit réel sur le marché confirmé par les producteurs ou les grossistes importateurs ;
- L'évaluation des volumes nécessaires ;
- Une instruction rapide et encadrée au sein de l'Agence rurale ;
- Une répartition des volumes entre les opérateurs.



PLUS D'INFOS

Agence rurale : tél. 26 09 60
contact@agencerurale.nc
agence-rurale.nc

UNE RÉGULATION AU SERVICE DE LA STRUCTURATION DE LA FILIÈRE

À travers la régulation, l'Agence rurale agit comme un outil de pilotage et de régulation du marché, visant à concilier les enjeux de la production locale, d'approvisionnement du marché et de stabilité économique pour les acteurs de la filière. Cette démarche contribue à :

- Sécuriser durablement les débouchés pour les producteurs locaux ;
- Offrir aux opérateurs un cadre clair, équitable et prévisible pour l'organisation de leur activité ;
- Soutenir, à plus long terme, le développement et la structuration des filières fruits et légumes.

La régulation s'inscrit ainsi dans une démarche d'intérêt général, fondée sur l'analyse partagée des données, la concertation avec les acteurs et l'adaptation continue aux évolutions du marché.



¹ Direction de l'entreprise, de la consommation, de l'attractivité et des télécommunications, qui depuis octobre 2025 réunit la Dae et la cellule Économie - ² Fédération des entreprises et industries de Nouvelle-Calédonie

INDICATEURS ÉCONOMIQUES

En 2026, le SMAG est revalorisé

L'avenant salarial n°18 de la branche Exploitation agricole, signé le 26 janvier 2026 par les partenaires sociaux et le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie, fixe une revalorisation du point salarial, qui sert de base aux minima, dont le SMAG (salaire minimum agricole garanti).

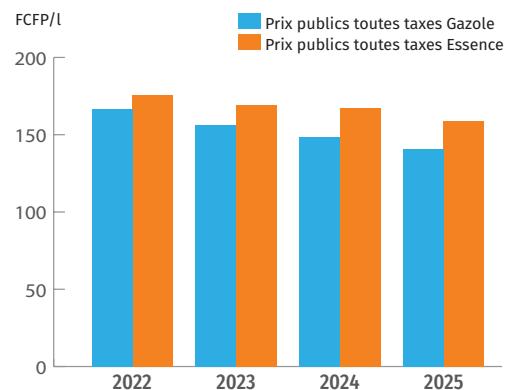
Valeur du point rétroactif :

- 866 francs à compter du 1^{er} janvier 2026, soit le SMAG mensuel brut (169 heures) : 150 684 francs
- 878 francs à compter du 1^{er} juillet 2026, soit le SMAG mensuel brut (169 heures) : 152 772 francs

Tendance : prix des carburants Sources : Dimenc

En Nouvelle-Calédonie, les prix des carburants sont fixés mensuellement par le gouvernement, afin que le prix soit identique quels que soient le pétrolier et la localisation sur le territoire. En 2025, l'essence et le gazole ont été vendus à des prix moyens plus bas que la moyenne des cinq dernières années (2021-2025).

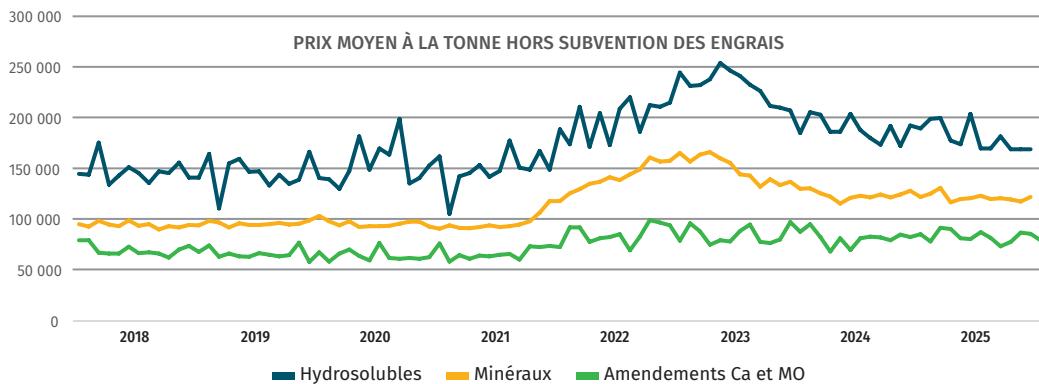
- L'essence a diminué d'environ 11 francs par litre ;
- Le gazole a baissé d'environ 14 francs par litre.



Une baisse timide du prix des engrains en 2025

Après la forte hausse des années 2022 et 2023, les prix des engrais importés montrent depuis 2024 des signes de stabilisation, avec un léger recul observé début 2025. Cette évolution est plutôt positive, mais reste limitée : les niveaux de prix demeurent nettement plus élevés à cause des crises internationales et de l'augmentation des coûts de fret et des droits de douane. Sur le terrain, cette situation se traduit par des charges toujours importantes, en particulier pour les exploitations maraîchères et horticoles, plus dépendantes des engrais techniques.

En 2025, la tendance marque donc une accalmie sans véritable retour à la normale. La vigilance reste de mise, tout comme la recherche d'équilibres technico-économiques permettant de contenir les charges sans compromettre la production.



Source : Isee-NC



→ SMAG

(depuis le 1^{er} janvier 2026)

866 F/h
ou **150 684 F**
brut/mois (169 h)

→ Prix de l'énergie

février 2026

Essence : 152,70 F/l

Gazole : 136,10 F/l

Gaz : 12 911 F
la bouteille T39



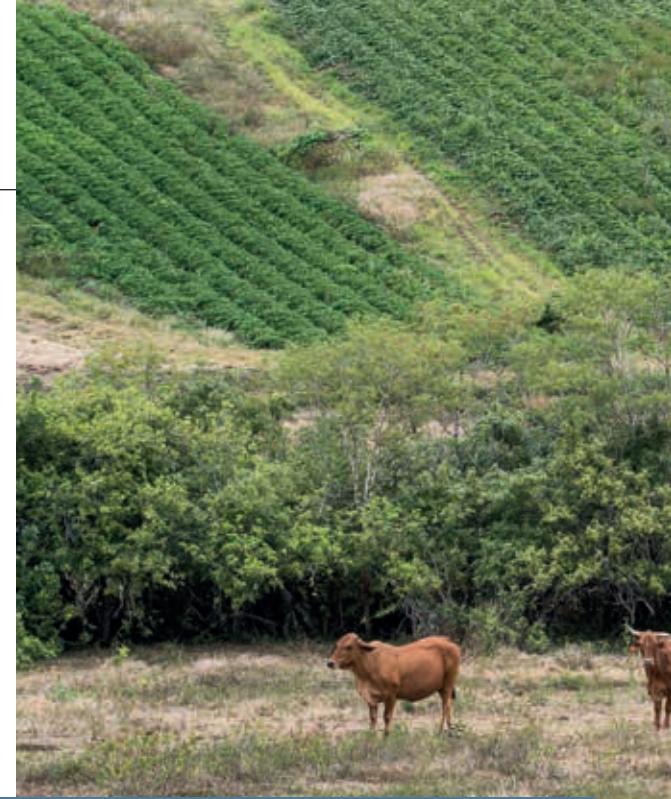
Le chiffre

+0,3 %

C'est le taux d'augmentation de l'indice des prix à la consommation en 2025.

Catégories	Dates échéances	Actions	À savoir
Fiscal	31 mars 2026	Impôt sur le revenu - Paiement du 1 ^{er} acompte	Cette échéance ne concerne que les personnes ayant payé plus de 30 000 francs d'impôt au titre de l'année précédente et qui n'ont pas opté pour le paiement par mensualisation.
	31 mars 2026	Dépôt des déclarations des revenus sous format papier au plus tard le 31 mars. Cette échéance concerne toutes les personnes, y compris les professionnels soumis à un régime forfaitaire d'imposition.	Pour les professionnels soumis à un régime réel d'imposition, cette échéance est repoussée au 30 avril.
Social	31 mars 2026	Déclaration de ressources au forfait	Pour les professionnels soumis à un régime réel d'imposition, cette échéance est repoussée au 30 avril.
	31 mars 2026	Règlement des cotisations du 2 ^e trimestre	

Déclin du foncier agricole, vieillissement des exploitants, baisse de la production locale, problématique de la transmission, manque de rentabilité... L'avenir de l'agriculture calédonienne est en danger. Aussi, dans le cadre de sa stratégie « *Mangeons local !* », la CAP-NC a lancé une étude fondée sur les données du Registre de l'agriculture et de la pêche afin de pouvoir proposer, avec ses partenaires, un ensemble de recommandations en faveur du développement de l'agriculture sur le territoire. Son objectif : œuvrer en faveur de la sécurité alimentaire du pays en participant également à sa reconstruction économique, grâce entre autres à la consolidation du foncier agricole et à la mise en place de dispositifs et d'outils pour accompagner les porteurs de projet et soutenir la transmission des exploitations.



Foncier, installation et transmission : agir pour l'agriculture

ÉTAT DES LIEUX DU FONCIER AGRICOLE CALÉDONIEN

En 2025, la CAP-NC, en collaboration avec Tero, a organisé des ateliers de travail autour du foncier agricole réunissant exploitants, partenaires et OPA (organisations professionnelles agricoles), afin de réaliser un état des lieux, cibler les priorités à traiter et proposer des solutions efficaces et pratiques.

L'étude réalisée, entre autres, à partir des données du Registre de l'agriculture et de la pêche par le bureau d'études coopératif Tero met en exergue plusieurs leviers particulièrement préoccupants pour le développement du secteur agricole.

LE FONCIER AGRICOLE, AU CŒUR DES ENJEUX

Pilier de l'agriculture, le foncier agricole est en recul constant depuis plus de 40 ans, notamment pour ce qui concerne l'élevage bovin. La surface agricole utilisée (SAU) est passée de 233 213 ha en 2002 à 151 220 ha en 2024, soit une baisse de 35 %. De plus, près d'un tiers des surfaces déclarées ne sont pas exploitées. Les projections estiment que la SAU atteindra à peine 77 000 ha dans 20 ans. C'est pourquoi la mise en place d'une politique pour l'aménagement du foncier, sa sécurisation et sa préservation, portée par l'Adraf - Agence de développement rural et d'aménagement foncier -, pour soutenir l'activité agricole professionnelle est indispen-

sable. En complément, des terrains appartenant au domaine public pourraient être transformés en foncier agricole. De même, l'aménagement hydraulique doit répondre aux objectifs de la stratégie agricole et alimentaire du pays.

DES EXPLOITANTS DE PLUS EN PLUS ÂGÉS

L'âge moyen des agriculteurs est de 54 ans alors qu'il était de 49 ans en 2002. Il est d'ailleurs à noter que plus de 850 exploitations sont gérées par une seule personne ayant dépassé l'âge de la retraite. Celles-ci représentent plus de 60 000 ha de terres exploitées et emploient des centaines de salariés. Il est impératif de les accompagner pour faciliter la transmission et ainsi éviter la disparition de ces outils de production. Parallèlement, les faibles montants de retraite des agriculteurs, combinés à la valorisation spéculative du foncier lors de ventes à des fins non agricoles, contribuent fortement à l'envolée des prix des terrains agricoles et aux difficultés d'installation.

ENCOURAGER ET SOUTENIR L'INSTALLATION

L'installation en agriculture intervient le plus souvent après une carrière préalable dans un autre secteur : l'âge moyen de l'inscription au registre est de 42 ans. Favoriser l'attractivité des métiers de l'agriculture auprès des jeunes Calédoniens en facilitant l'accès à la terre pour des projets économiquement viables et les accompagner lors de leur installation est un enjeu essentiel. Il est également important de sécuriser le foncier pour encourager de nouvelles générations d'agriculteurs à prendre le relais.

Il est encore temps de tirer la sonnette d'alarme et d'agir pour remettre l'agriculture au cœur de la politique du pays en faveur d'une sécurité alimentaire durable. Les ateliers collectifs ont permis de définir une feuille de route pour la chambre et ses partenaires avec la mise en place d'actions concrètes, opérationnelles et adaptées en faveur du secteur agricole et de son développement.





Quelques chiffres

→ **65 % des surfaces** exploitées est consacrée à l'élevage bovin extensif, **26 % aux autres types** d'élevage et **9 %** à la production végétale.

→ **85 % des surfaces** en propriété privée sont exploitées.

→ **59 % du foncier** coutumier déclaré au registre n'est pas utilisé.

© CAP-NC - N. Petit

FOCUS

Le foncier agricole

Surfaces cultivées, pâturages, vergers et terres pour l'élevage composent le foncier agricole qui constitue à la fois un moyen de production, un outil de travail et un patrimoine pour les agriculteurs. De ce fait, sa protection, sa gestion, la régulation de son marché et celle de la relation entre bailleurs et preneurs sont légiférées et réglementées. En Calédonie, le foncier agricole peut être régi par le droit privé ou le droit coutumier. Selon l'Agence rurale, le régime foncier de droit privé concerne plus de 70 % des surfaces agricoles, mais des disparités provinciales existent : 100 % des surfaces agricoles sont sur terres coutumières dans les îles et près de 27 % en province Nord. Il est à noter qu'une part importante du foncier coutumier utilisé à des fins agricoles n'est pas enregistrée, ni recensée. L'Adraf, de par ses missions (voir encadré p 14), pourrait jouer à l'avenir un rôle plus important dans la gestion du foncier agricole.

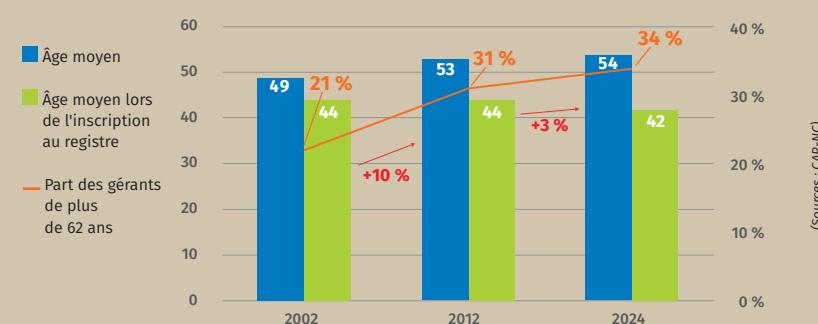
L'ambition « Mangeons local ! » que portent notre chambre consulaires et nombre de ses partenaires nécessite la préservation du foncier agricole, dont le déclin est inéluctable si nous ne venons pas l'enrayer. Parallèlement, et c'est bien la raison pour laquelle il convient de faire avancer ces sujets ensemble, nous devons nous préoccuper sans tarder du renouvellement générationnel de nos ressortissants, tout en accompagnant la transmission des exploitations actuelles. Avec CAP sur l'installation, nous espérons pouvoir relever ce défi.

JEAN-CHRISOPHE NIAUTOU,
président de la CAP-NC

Évolution des surfaces agricoles en hectare

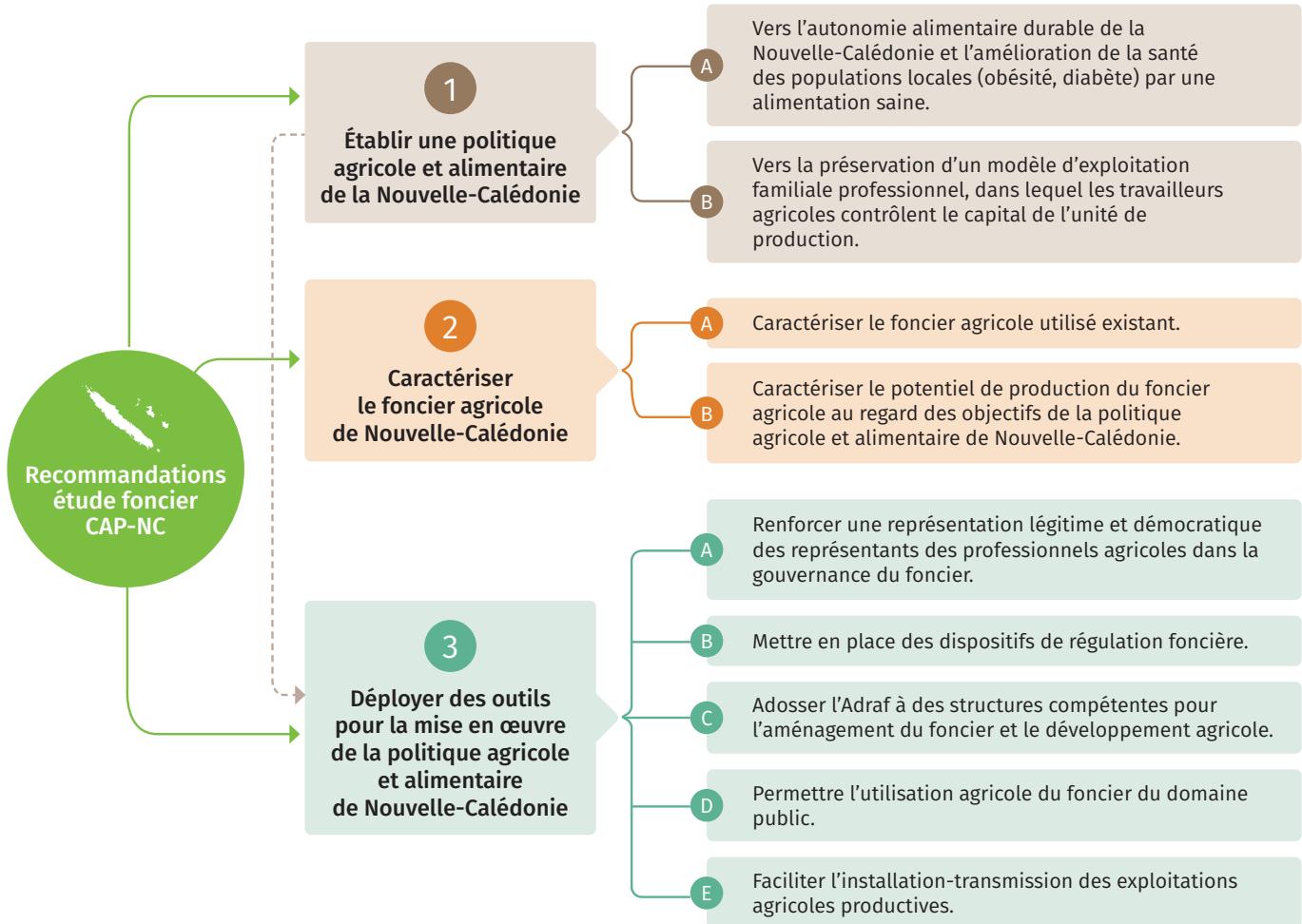


Évolution de l'âge des gérants de structures agricoles



LES RECOMMANDATIONS EN FAVEUR DU FONCIER AGRICOLE ET DU DÉVELOPPEMENT DE L'AGRICULTURE

À l'issue des ateliers menés en 2025, le cabinet d'études Tero a livré un ensemble de recommandations à court, moyen et long terme. Elles visent à préserver et renforcer le foncier agricole productif durable et à favoriser l'installation de nouveaux agriculteurs professionnels. Par ailleurs, des mesures pour assurer des revenus agricoles décents et renforcer l'attractivité des métiers devront être mises en place.



Foncier agricole : l'Adraf, un acteur de premier plan

L'Agence de développement rural et d'aménagement foncier est l'opérateur de la réforme foncière en Calédonie. Cette mission comprend à la fois la redistribution et la sécurisation foncière pour la valorisation des terres coutumières. Dans le cadre des politiques provinciales en matière de développement agricole, l'Adraf intervient notamment sur la recherche de terrains en facilitant la mise à disposition de parcelles agricoles soit par le biais de périmètres locatifs sur des propriétés en stock, soit sur des terres coutumières attribuées à des GDPL (groupements de droit particulier local).

L'agence est ainsi légitime pour assurer la gestion du foncier agricole, aussi bien pour les terres privées et le domaine public (faible part de valorisation agricole) que pour les terres coutumières (sous-valorisation du potentiel agricole). En collaboration avec les professionnels du secteur, il s'agirait donc pour l'Adraf de :

- **Cartographier le foncier** à vocation économique agricole grâce à un observatoire qui permettra de le caractériser et d'évaluer son potentiel ;
- **Protéger le foncier agricole** par l'arbitrage des mouvements, la

régulation et la lutte contre la spéculation, et la simplification des démarches administratives ;

→ **Développer la gestion locative** aussi bien sur terres domaniales que sur terres coutumières.

Les enjeux pour le secteur sont multiples : sécurisation du foncier agricole, renouvellement des générations, augmentation de la production agricole pour assurer la sécurité alimentaire, meilleure répartition géographique, viabilité économique des exploitations...

+ D'INFOS **Adraf**

Tél. : **25 86 00**

adraf@adraf.nc - www.adraf.nc

DES SOLUTIONS CONCRÈTES POUR AGIR

La CAP-NC a fixé un ensemble d'actions prioritaires à partir de la liste des recommandations pour 2026-2027, afin de faire du foncier agricole un bien commun stratégique au service de la souveraineté alimentaire, de la santé publique, de la résilience économique et de la préservation des ressources naturelles.

DISPOSER DE DONNÉES FIABLES ET MISES À JOUR ANNUELLEMENT POUR SUIVI ET ACTIONS	
Suivi annuel des données foncières	• Création d'un tableau de bord annuel clair et accessible, basé sur les mises à jour annuelles d'un registre de l'agriculture fiabilisé. Cet outil doit permettre d'observer l'évolution des surfaces exploitées, de quantifier le nombre d'exploitations actives et d'alerter quant aux terres en friche ou aux cessations d'exploitation.
Recensement des parcelles publiques disponibles	• Identification et recensement des parcelles publiques agricoles potentielles auprès des communes, des provinces et de la Nouvelle-Calédonie (domaines peu exploités, zones irrigables).
MISE EN ŒUVRE D'ACTIONS DE DÉVELOPPEMENT DU FONCIER AGRICOLE	
Lancement d'un espace-test agricole	• Lancement d'un projet pilote « espace-test agricole » CAP-NC/Adraf via l'attribution au projet de parcelles publiques à vocation agricole.
Expérimentation foncière agricole	• Pilotage d'une expérimentation locale dans une zone pilote (commune ou tribu volontaire) lors de laquelle il s'agira de mettre en œuvre, au terme d'une réflexion collective, une activité agricole sur un espace dédié. Dans un second temps, l'objectif sera de cartographier à l'échelle du territoire les terres à vocation économique agricole.
Création d'une cellule "Transmission- Installation"	• Dotée d'un registre des cédants et des repreneurs, et en capacité d'accompagner juridiquement et économiquement les procédures, cette cellule organisera des "Bourses aux terres" visant à faire se rencontrer des exploitants désireux de transmettre et des candidats à l'installation.
REFORCER NOS ACTIONS POUR LA PROTECTION DU FONCIER AGRICOLE	
Faciliter l'installation-transmission des exploitations agricoles productives	• Lancement d'une étude pour identifier des moyens et des ressources pour mettre en place un complément de retraite pour les agriculteurs.
Étudier l'impact des mécanismes fiscaux lors d'un changement de vocation des terres agricoles	Réalisation d'une enquête de terrain afin d'analyser les effets d'une fiscalité progressive, notamment : <ul style="list-style-type: none"> • Étude de l'impact de la taxation des plus-values lors du passage de terres agricoles à urbaines ; • Étude de l'impact de la taxation des terres agricoles détournées de leur vocation productive ; • Étude de l'effet des incitations fiscales ciblées sur les projets agricoles productifs.
Renforcer nos actions auprès des décideurs	Continuer nos actions de plaidoyer, notamment via notre participation au conseil d'administration de l'Adraf, avec les objectifs suivants : <ul style="list-style-type: none"> • contribuer à établir une politique agricole et alimentaire de la Nouvelle-Calédonie ; • garantir une représentation équilibrée des différentes formes d'agriculture professionnelle au sein des différentes instances du territoire ; • intégrer l'aménagement hydraulique du foncier agricole aux missions de la Secal pour répondre aux objectifs de stratégie agricole et alimentaire de la Nouvelle-Calédonie en lien avec l'Adraf ; • élargir le rôle de l'Adraf dans la recherche de locataires et d'attributions du foncier du domaine de la Nouvelle-Calédonie.



LA TRANSMISSION, UN ENJEU MAJEUR POUR ASSURER LA SÉCURITÉ ALIMENTAIRE

Le vieillissement des agriculteurs conduit forcément à s'interroger sur la transmission des exploitations, la préservation des terres déjà mises en valeur et le maintien de l'activité de production. Pour ce faire, la CAP-NC souligne les besoins en accompagnement de ces exploitants, qui ont souvent dépassé l'âge de la retraite : appui juridique et fiscal, partage familial, utilisation du bail rural, évaluation des frais de succession et estimation des valeurs patrimoniales et

économiques de la propriété. Consciente de cet enjeu, la CAP-NC va créer prochainement un service de conseil pour faciliter la transmission et la mise en contact avec les éventuels repreneurs, en partenariat avec le gouvernement, les provinces et l'Adraf. Elle souhaite également initier une étude relative aux modalités d'un complément retraite pour les agriculteurs. Le défi à relever pour renouveler les générations est primordial pour pérenniser l'agriculture locale.



TOUT SAVOIR SUR CAP SUR L'INSTALLATION

Dans le cadre de CAP sur l'installation, la CAP-NC et ses partenaires proposent aux porteurs de projet (agriculture ou pêche) de suivre un parcours de l'installation pour coconstruire un projet durable et viable économiquement. À terme, il s'agira également de mettre en place un observatoire des nouveaux installés pour un meilleur suivi.

Ce dispositif permet de bénéficier de conseils techniques, d'un soutien pour les démarches administratives et réglementaires, d'évaluer les besoins de financement, d'optimiser les investissements, diminuer les risques, accéder aux aides et améliorer ses compétences. Le parcours comporte sept étapes. Les prestations proposées peuvent être gratuites ou payantes selon les cas de figure.

De la planification à la commercialisation, en passant par la gestion et le suivi technique : gérer une activité agricole ou de pêche nécessite de la rigueur, de l'anticipation, une bonne connaissance de l'environnement et des notions de gestion. CAP sur l'installation est basé sur sept étapes :

- 1- Avoir une idée et la convertir en projet d'installation
- 2- Passer de l'idée au projet
- 3- Réaliser une étude de marché
- 4- Construire le prévisionnel financier
- 5- Effectuer les démarches administratives
- 6- Lancer son activité
- 7- Gérer son activité

Construire son projet selon un modèle économique solide, avec méthode et efficacité, en prenant le temps de la réflexion, est vraiment nécessaire. La CAP-NC vous permet de profiter d'un accompagnement personnalisé pour vous aider à concrétiser votre projet et maximiser les chances de réussite.

 Pour en savoir +
Cellule économique
de la CAP-NC

Tél. : 24 31 60

service-eco@cap-nc.nc - cap-nc.nc

 Chambre d'agriculture et de la pêche de Nouvelle-Calédonie

 Chambre d'agriculture et de la pêche de Nouvelle-Calédonie

Dispositif et outils pour réussir son installation

- Participez à un rendez-vous de l'installation près de chez vous : la CAP-NC organise régulièrement des rencontres autour de l'installation sur tout le territoire. Pour connaître les prochaines dates, consultez le site cap-nc.nc ou inscrivez-vous à la page Facebook de la chambre.
- Rencontrez un conseiller économique au siège ou dans l'une des antennes de la chambre et choisissez la formule, gratuite ou payante, qui correspond à vos besoins.
- Accédez au parcours de l'installation en téléchargeant le document sur cap-nc.nc, rubrique "Recherche" en tapant CAP sur l'installation.
- Allez plus loin avec les fiches techniques réalisées par les conseillers économiques de la chambre sur diverses thématiques, telles que le foncier agricole, la ressource en eau ou les compétences (techniques, gestion de son entreprise, etc.), disponibles sur cap-nc.nc, rubrique "Se documenter".



J'avais un projet d'élevage de cailles depuis plusieurs années, mais j'avais dû arrêter. Les émeutes de mai 2024 m'ont décidé à me lancer. Je me suis alors adressé à la chambre pour être accompagné et suivi sur le montage de mon projet, parce que j'avais vu qu'elle proposait des services pour aider à s'installer en agriculture. Je suis très satisfait parce qu'après avoir fourni tous les documents dont la conseillère avait besoin, elle m'a aidé à monter un dossier complet que j'ai pu déposer à la banque. Grâce à son travail, j'ai pu bénéficier plus facilement d'un prêt pour démarrer mon activité.

STEVE LETHEZER,

ÉLEVEUR DE CAILLES À CAMP BRUN BOLOUPARIS



Steve Lethezer a lancé son élevage de cailles en 2025 et, depuis novembre, vend sa production au marché de gros à Ducas, et depuis peu au marché du 7^{me} km.

© Steve Lethezer



Mangeons local !



EN BREF



© CAP-NC

Produire du soja pour l'alimentation animale

Dans le cadre du projet RESALIM de la CAP-NC, en lien étroit avec la Technopole et la province Sud, plusieurs agriculteurs se sont engagés dans la production de soja. Au total, plus de 16 ha ont été semés sur six exploitations fin 2025-début 2026. L'objectif est de produire du soja tout en construisant des références locales adaptées aux sols, au climat et aux pratiques des exploitations. Chaque parcelle est suivie tout au long du cycle de la culture, depuis l'implantation jusqu'à la récolte, voire sa transformation. Pour accompagner cette production, des matinées techniques mensuelles sont organisées directement sur le terrain. Ces rencontres sont des temps d'échange ouverts à l'ensemble des agriculteurs, qu'ils soient déjà engagés dans la culture du soja ou intéressés par la démarche.

Au programme, des sujets concrets et opérationnels :

- La place des légumineuses dans les systèmes de culture ;
- L'utilisation de l'inoculum et la gestion de la nodulation ;
- Les apports calciques et la fertilité des sols ;
- Le machinisme et les réglages adaptés au soja.

Ces rendez-vous ont pour objectif de partager des pratiques de terrain, des retours d'expérience et des observations, afin de faire progresser collectivement la filière.

La prochaine matinée technique aura lieu mercredi 18 février sur l'exploitation de David Perrard, élu à la CAP-NC, à Ouaménié.

Inscription et renseignements :
tél. 73 74 20 - fcamy@cap-nc.nc

Apiculture

Déclarer ses ruches est obligatoire

Les apiculteurs, professionnels et amateurs, doivent déclarer toute ruche, par arrêté du gouvernement du 3 septembre 2025. Cette démarche est nécessaire pour protéger les abeilles et préserver la filière. Elle vise à recenser les ruches présentes sur tout le territoire et assurer une surveillance sanitaire efficace, en détectant précocement les maladies et en limitant la propagation des agents pathogènes. Pour rappel, le territoire est encore épargné par le varroa, parasite destructeur des colonies d'abeilles. Le suivi sanitaire est donc indispensable pour mettre en place un plan d'éradication efficace en cas d'introduction du parasite.

Pour déclarer vos ruches, rendez-vous sur technopole.nc, remplissez le formulaire et envoyez le à davar.sivap-resa@gouv.nc
+ d'infos : tél. 78 95 04

Filière équine

Clôture de la saison de reproduction à l'étonnerie



La saison de reproduction 2025-2026 à l'étonnerie de l'UPRA équine, menée pendant trois mois, s'est achevée sur un bilan de **47 juments accueillies au total**.

Parmi les 37 juments pleines, 31 saillies ont été réalisées avec les étalons présents sur le site (Onemore Cash, Boxeur, Skippy Dungy et Nessadiou) et 6 juments ont bénéficié d'inséminations en semence congelée.

L'activité à l'étonnerie correspond à près d'un tiers des saillies réalisées sur l'ensemble du territoire cette saison.

Filière bovine

Campagne de la transplantation embryonnaire



© CAP-NC - V. Petit

L'UPRA bovine informe les éleveurs que la campagne est relancée en 2026. Le Dr Doug Watson, vétérinaire australien spécialisé, devrait assurer une nouvelle fois l'implantation des embryons. Cette opération vise à améliorer la génétique et la diversification des races bovines en Nouvelle-Calédonie.

La date limite d'inscription est le 28 février 2026.

Pour en savoir +
UPRA bovine. Tél. 75 18 64 - indira.nagle@upra.nc
UPRA Bovine NC

L'homme qui compte les moutons...

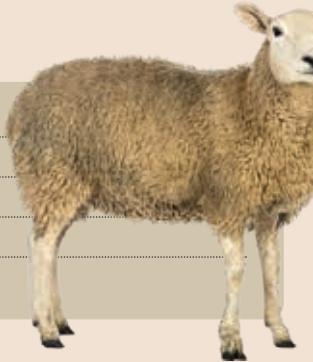
Nom : Angelo Devaud

Âge : 60 ans

Activité : éleveur ovin

Où : Bourail

Et aussi : marié, 2 enfants



© DR

Depuis quand êtes-vous éleveur et qu'est-ce qui vous a conduit à exercer ce métier ?

Lorsqu'au terme d'un héritage familial, je suis devenu propriétaire d'un foncier qui n'était pas exploité depuis 30 ans, j'ai voulu le mettre en valeur. Ça m'a semblé inconcevable de laisser plus de 100 hectares inexploités. Le projet a démarré en 2016. Je n'y connaissais rien, mais la volonté était là et la nature du terrain m'a incité à me lancer dans l'élevage ovin. Aujourd'hui je dispose d'un cheptel de 100 brebis et de 6 bêliers.

Avez-vous autour de vous un proche qui fait figure de modèle ?

Mon père qui a lui-même été éleveur, de bovins le concernant, comme mon grand-père avant lui. Nous échangeons beaucoup sur la façon dont l'élevage a évolué au fil des générations. Mon père et d'autres anciens m'ont appris une valeur essentielle dans ce métier : savoir observer, être attentif au comportement des animaux. C'est essentiel de le rappeler. Une exploitation agricole ne peut pas se gérer uniquement à travers des tableaux Excel, même si j'en utilise...

Quelle est votre plus grande source de plaisir dans votre métier ?

La relation avec la nature, avec les animaux, et surtout la satisfaction d'un résultat final en termes de qualité et de performances.

Quel autre métier auriez-vous pu exercer ?

J'aurais pu être artisan. J'aime le travail manuel de qualité, qui demande de la précision, de la patience et une maîtrise des outils.

Qu'aimeriez-vous transmettre à un jeune qui viendrait prendre votre relève ?

Plusieurs choses me viennent à l'esprit : prends soin de ton travail avec rigueur, sois exigeant avec toi-même, cherche toujours la performance et ne néglige jamais la gestion de ton exploitation. En respectant ces quelques principes, la réussite est le plus souvent au bout du chemin.

Quel est le principal obstacle que vous avez dû affronter jusqu'à présent ?

La lourdeur administrative, les démarches complexes, les normes et les obligations qui freinent les initiatives et nous détournent de notre cœur de métier.

Quel autre métier avez-vous exercé ?

Même si j'ai levé le pied, j'exerce toujours comme agent comptable, et ce depuis 33 ans. La majorité de mes clients sont issus de la Brousse. Quand j'ai démarré, les autres comptables ne voulaient pas s'embêter à aller en Brousse. J'ai fait ma clientèle comme ça. J'ai eu des bureaux à Nouméa, Koné et Koumac.

Quel regard portez-vous sur votre avenir d'éleveur ?

Je préfère parler de l'avenir du monde agricole en général, qui est aujourd'hui fortement conditionné par des décisions politiques souvent éloignées des réalités du terrain. La mainmise croissante des pouvoirs publics réduit l'autonomie des agriculteurs et complexifie leur capacité à produire librement. L'énorme influence des lobbies et des multinationales se fait au détriment des petites et moyennes structures agricoles.

En quoi la Chambre d'agriculture et de la pêche vous est-utile ?

La CAP-NC est un outil formidable via les relations qu'elle entretient avec les autres structures et instituts d'élevage tant sur le territoire qu'à l'extérieur. Elle facilite l'accompagnement, et c'est essentiel pour avancer et progresser.

Avec quelle personnalité calédonienne aimeriez-vous parler de votre métier ?

J'aimerais parler de mon métier à Mimsy Daly. Elle est engagée dans le domaine de l'entreprise, du développement économique de notre territoire. Elle semble avoir la volonté d'aller de l'avant tout en étant à l'écoute. Je pense qu'elle serait à l'écoute du métier que nous exerçons.

UN PLAN DE RELANCE DE LA FILIÈRE AVICOLE EN PRÉPARATION

La Chambre d'agriculture et de la pêche, le Syndicat de la qualité avicole et les partenaires locaux travaillent actuellement sur un plan de relance qui a plusieurs objectifs : la réduction des coûts de production et la compétitivité du produit, la sécurité et la qualité alimentaires et l'autosuffisance insulaire.

C'est l'une des viandes les plus consommées par les Calédoniens. Petits comme grands, nous l'adorons grillé, frit, mariné, en sauce ou en brochette au restaurant, dans les cantines, à la maison...

Pour répondre aux besoins du territoire, 9 000 tonnes de poulet sont importées chaque année, notamment des pays d'Amérique du Sud. Pourtant, le poulet élevé en Nouvelle-Calédonie est bien présent sur les étals. « Mais le secteur d'activité manque de compétitivité à cause des coûts liés au fret, à l'importation à la fois de la génétique et de l'alimentation des volailles », souligne Mathieu Naturel, ingénieur conseil au pôle Animal de la Chambre d'agriculture et de la pêche.

DE NOMBREUX COÛTS, DE PLUS EN PLUS ÉLEVÉS

« Les coûts de production de tous les intrants de la filière, complète le Syndicat de la qualité avicole, sont nombreux : poussins, reproducteurs locaux, génétique, investissements, alimentation... » D'autant que ces coûts ont fortement augmenté depuis les différentes crises : Covid, Ukraine pour l'importation des aliments, émeutes de mai 2024 pour l'importation des reproducteurs issus de Nouvelle-Zélande et d'Europe. Le prix des granulés représente aussi une partie importante du coût du poulet frais (presque 35 %). « Le poulet élevé en

Nouvelle-Calédonie est de qualité, précise Mathieu Naturel, mais il reste cher pour les consommateurs. Il ne peut pas rivaliser en termes de compétitivité avec les poulets importés, notamment pour l'accès à la restauration collective. »

À l'appui de ce constat, la CAP-NC et les syndicats de la qualité avicole et des aviculteurs de Nouvelle-Calédonie ont souhaité travailler sur un plan de relance de la filière volaille. Ce plan est en cours de préparation. Une fois finalisé, il sera présenté à l'ensemble des partenaires et des acteurs concernés.

UN PLAN POUR LA COMPÉTITIVITÉ ET LA SÉCURITÉ ALIMENTAIRE

« Le plan de relance, poursuit l'ingénieur, vise à renforcer la compétitivité de la filière avicole locale en réduisant l'impact du coût de l'insularité. L'ambition est de produire un poulet de qualité à un coût compétitif, capable notamment d'alimenter la restauration collective. » Il repose sur une stratégie progressive : d'abord mesurer l'impact économique du fret et des importations, puis bâtir une filière intégrée avec un couvoir central et des producteurs locaux.

Le premier volet de ce plan consiste donc à analyser les coûts et les impacts du fret, à identifier les surcoûts liés à l'importation des œufs à couver et des matières premières pour l'alimentation. Une fois cette analyse consolidée, plu-

sieurs pistes pourront être proposées comme :

- ➔ Une production locale de la génétique (des œufs à couver), avec un couvoir central dédié à la production de poussins d'un jour. « Ce schéma, précise Mathieu Naturel, permettra de garantir une qualité homogène et un suivi sanitaire rigoureux, et ainsi d'éviter les aléas logistiques ». ➔ Une collaboration avec les producteurs du territoire pour assurer l'alimentation locale des poulets.

Ces pistes permettront une montée en production et en compétitivité pour à la fois assurer le marché du frais et accéder à la restauration collective (cantines, hôpitaux, administration...). Un des axes de ce plan de relance est donc de développer ces partenariats locaux pour « assurer un débouché régulier et stable à la filière ». ➔

LES EFFETS INDUITS : SOUVERAINETÉ ALIMENTAIRE ET DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

Dans un contexte de grippe aviaire avec de nouvelles réglementations - notamment pour les poulets importés d'Amérique du Sud qui pourraient être interdits -, ce plan de relance « permet aussi de s'affranchir de l'importation, de s'assurer une souveraineté alimentaire. Il devient donc essentiel de produire un poulet local à coût compétitif, de valoriser la qualité et la fraîcheur ». « Étant donné la situation, précise le



Syndicat de la qualité avicole, c'est un défi majeur. On sait que la population a besoin d'une source de protéines accessible à tous les portefeuilles. » Si la production importée n'est plus autorisée, il faudra donc trouver rapidement des solutions.

Autre effet induit, et pas des moindres vu le contexte économique : ce plan permet aussi de dynamiser l'économie locale en créant par exemple des emplois dans la filière.

Proposer un poulet compétitif, de qualité et accessible au service de la restauration collective et de la souveraineté alimentaire calédonienne devient un enjeu pour tout le territoire, un véritable enjeu de société.



Le plan de relance vise à renforcer la compétitivité de la filière avicole locale en réduisant l'impact du coût de l'insularité.



Le taux de couverture des besoins en aviculture chair est établi à environ 8 % depuis plusieurs années, selon l'IEOM (Institut d'émission d'outre-mer). Ainsi, 9 000 tonnes de poulet doivent être importées pour répondre aux besoins de la consommation locale.



Le plan de relance envisage la mise en place d'un couvoir central dédié à la production de poussins d'un jour.

© CAP-NC



STIHL

DÉBROUSSAILLEUSE
FS 120 GUIDON

84 900^F_{TTC}
Prix de vente spécial

69 900^F_{TTC}

*Prix avec reprise de votre ancienne machine

CONSTRUISONS NOTRE PAYS, ÉCONOMISONS L'ÉNERGIE

Tel. 28 15 58

www.ducos-quincaillerie.nc



41 95 30

44 35 78

32 23 32

42 55 42

47 62 78



LE MIEL CALÉDONIEN ENTRE DANS UNE NOUVELLE ÈRE

La Nouvelle-Calédonie abrite une grande diversité de miels. Après dix ans de travaux menés par le centre d'apiculture du GIP La Technopole, l'enjeu est désormais de transmettre ces connaissances aux apiculteurs.

En Nouvelle-Calédonie, parler "du" miel est un raccourci. « Nous produisons des dizaines de miels différents », souligne Romain Gueyte, responsable du centre d'apiculture du GIP La Technopole, basé à Boghen, à Bourail. Depuis dix ans, le centre technique accompagne la filière dans un vaste travail de caractérisation et de valorisation des miels. Cette caractérisation repose sur plusieurs niveaux d'analyse. Les paramètres physico-chimiques (humidité, conductivité, taux de sucre et d'enzymes) permettent d'évaluer la qualité et la typicité d'un miel. L'approche sensorielle mobilise quant à elle les sens : odeur, goût, texture, persistance aromatique. « On peut aller très loin, jusqu'aux notes florales, végétales, animales ou même pétrochimiques, et relier ces profils à une saison, un arbre, un milieu », explique Romain Gueyte. Exemple emblématique : le miel de niaouli, immédiatement reconnaissable, même sans un palais entraîné.

AUX APICULTEURS DE SE SAISIR DES OUTILS DISPONIBLES

Si les connaissances scientifiques ont fortement progressé, le défi est désormais ailleurs : le transfert vers les apiculteurs. « Beaucoup utilisent encore une seule étiquette "toutes fleurs". C'est plus simple, mais cette dénomination empêche de créer des gammes, de segmenter le marché et de mieux se positionner, notamment en grande surface », souligne le responsable du centre d'apiculture. Cette segmentation peut pourtant être stratégique, notamment dans un contexte de tension sur les marchés comme celui des deux dernières années. À partir de 2026, la méthodologie évolue donc. Faute de budgets dédiés à la caractérisation des miels, mais également après dix ans de recherche et grâce aux données techniques aujourd'hui disponibles, les producteurs devront désormais être acteurs du processus. Concrètement,



© CAP-NC - N. Petit

caractériser un miel suppose d'anticiper : choisir une zone, maîtriser les dates de pose de hausses et de récolte. « On ne récolte plus d'abord pour analyser ensuite. La démarche se construit en amont », précise Romain Gueyte. L'intérêt est aussi collectif : si plusieurs apiculteurs produisent des miels comparables, une caractérisation partagée devient possible. C'est entre autres dans cette volonté qu'a été rédigée, puis ratifiée, la charte apicole en décembre 2024, dont la Chambre d'agriculture et de la pêche de Nouvelle-Calédonie est la garante. La filière miel couvre 100 % des besoins locaux. D'ailleurs, « Les importateurs ont renoncé ces dernières années à utiliser les quotas d'importation qui leurs sont alloués », précise la charte de l'apiculture.

VERS UNE EXPORTATION ?

Transférer les compétences de caractérisation des miels aux producteurs revêt de multiples enjeux. Il s'agit d'abord d'éduquer le palais

des Calédoniens à la diversité sensorielle des miels locaux. C'est aussi une condition pour envisager, à terme, des projets d'exportation, encore balbutiants. « Plus on est capable de démontrer scientifiquement l'origine, les plantes ou les gisements mellifères, plus on crédibilise nos miels à l'extérieur », explique le responsable. C'est d'ailleurs l'un des objectifs du guide *Connaissance des miels calédoniens*, diffusé fin 2025 : un document technique de référence, au service de la valorisation de l'exploitation locale. Avec une production estimée à plus de 200 tonnes en 2023, et près de 14 000 ruches décomptées en 2024, « la filière arrive à maturité ». Données techniques en main, savoir-faire éprouvé, environnement propice, marché conquis... Les apiculteurs peuvent se saisir pleinement de leur champ professionnel et envisager un futur qui répondrait à leurs attentes, à celles du consommateur calédonien, et même à des perspectives économiques plus grandes, en s'ouvrant à l'international.



Les analyses disponibles

Les apiculteurs désireux de caractériser leur miel peuvent faire appel au centre d'apiculture pour réaliser plusieurs types d'analyses :

- Humidité
- Conductivité (teneur en minéraux dans le miel)
- Colorimétrie
- Diversités sensorielles
- Tests de cristallisation



Pour en savoir +

Centre d'apiculture - La Technopole

Tél. : 44 15 79

apiculture@technopole.nc
www.technopole.nc/fr/pole-terrestre/apiculture



**Accompagnement personnalisé
du financement de votre projet**

Contactez-nous !

OTech
IRRIGATION SOLUTIONS

Urimec
Water Saving Solutions

L'enrichissons notre pays, économisons l'énergie

Toutes les solutions pour l'adduction, l'évacuation, l'assainissement, le pompage, la filtration, la nutrification et l'irrigation agricole

ESQ

Etablissements de Saint-Quentin

TEL. : 28.48.23 | esq@esq.nc
NOUMEA

**Disponibles
dans nos 2 magasins**

TEL. : 42.60.00 | vente@plastinord.nc
POUEMBOUT

L'INGÉNIERIE au service de la solidité

Des tunnels conçus pour optimiser le **volume,**
l'usage et la durabilité.



+400
INSTALLATION
EN NC DEPUIS 2013

- **Structure acier HX420**
+20 % de résistance mécanique
- **Forme gothique cintrée sans soudure**
Solidité renforcée au faîtage
- **Hauteur intérieure jusqu'à 8,35 m**
Volume et usages optimisés
- **Bâche intérieure blanche**
Clarté naturelle et confort d'exploitation



Tél. : 46 68 68
contact@agri-import.nc

TOUTABRI
MICHEL TECHNOLOGY

ACRÍ
IMPORT INC



La référence du tracteur agricole

arrive chez Agri Import



DEUTZ-FAHR Agrofarm serie 5

Disponible en Nouvelle-Calédonie

AGRI
IMPORT^{NC}

Tél. : 46 68 68

contact@agri-import.nc

REVENDEUR OFFICIEL

EN BREF



Se procurer des semences agricoles

Pour accompagner les agriculteurs à la recherche de semences locales ou importées, le pôle Végétal a publié une fiche dédiée aux points d'approvisionnement qui recense la liste des fournisseurs de semences disponibles en Nouvelle-Calédonie. Elle est complétée par des conseils sur le choix des variétés et des espèces et propose également de bonnes pratiques pour conserver au mieux ses semences.

**Pour télécharger la fiche Semences agricoles :
les points d'approvisionnement, rendez-vous sur CAP-NC,
rubrique "Se documenter"**

Renouvellement des Certiphyto-NC



Une date de fin de validité figure sur vos attestations Certiphyto. Une fois la date passée, vous n'avez plus le droit d'exercer vos activités (achat, application, distribution...) liées aux PPUA. Pour renouveler votre Certiphyto dans un délai de six mois après la date de fin de validité, les conditions sont les suivantes :

- Pour le NC3, renouvellement soit en candidat libre, soit en formation courte (1 jour + évaluation)
- Pour le NC4, renouvellement en formation courte (2 jours + examen)

Passé ce délai, vous devrez faire un cycle complet de formation initiale.

Pour le NC1, une journée de formation est nécessaire pour son renouvellement.

Pour connaître les dates des prochaines formations, rendez-vous en page 44.

Plus d'infos

Service formation de la CAP-NC

Tél. : 24 63 74 - formation@cap-nc.nc - cap-nc.nc

Arbres fruitiers

Le corossol : le connaissez-vous si bien ?



Tout le monde semble connaître le corossol, mais saviez-vous que l'arbre peut atteindre jusqu'à 10 mètres de haut si on ne le taille pas régulièrement ? Originaire d'Amérique tropicale, le corossolier (*Annona muricata*) est aujourd'hui présent dans la plupart des jardins : on l'adore notamment pour ses fruits dont c'est la pleine saison en ce moment. Il faut savoir qu'il existe une quinzaine de cultivars, plus ou moins sucrés, plus ou moins fibreux. La variété Bonda, par exemple, qui est très répandue aux Antilles pour sa chair douce, ou la Sirsak Ratu de forme allongée et peu fibreuse. Ici, les plants cultivés sont souvent issus de semis locaux, donc assez hétérogènes : certaines lignées se distinguent par une faible acidité et une pulpe peu fibreuse. Dans tous les cas, le corossolier apprécie les sols bien drainés, une bonne humidité et se prête bien à la conduite en verger diversifié. Il commence à produire vers 3 ou 4 ans. Attention à ne pas le confondre avec les pommes cannelles (*Annona squamosa*) ou la chérimole (*Annona cherimola*), aux fruits plus petits et moins épineux.

Journée technique pour pépiniéristes

Mercredi 25 février, l'association HortiNeva, en collaboration avec la CAP-NC et Valorga, propose une journée technique à destination des pépiniéristes sur la thématique des substrats locaux pour l'horticulture en Nouvelle-Calédonie.

Au programme : comment choisir son substrat et faire son mélange avec des matériaux locaux.

Inscription et renseignements - Association Hortineva : tél. 79 83 38 - tech.hortineva@gmail.com

FICHE TECHNIQUE

VÉGÉTAL

MALADIE DES CULTURES

→ Didymella sur cucurbitacées

Le chancre gommeux, ou pourriture noire de la tige, s'attaque en priorité aux tiges et aux feuilles des cucurbitacées. Quand la maladie est très prononcée, elle peut entraîner la mort de la plante.

Comme la plupart des champignons, les conditions humides et chaudes favorisent sa dissémination qui est amplifiée par les éclaboussures ou les outils utilisés dans les opérations courantes.

Info chok : les spores persistent sur les débris végétaux de la culture, ce qui favorise les réinfestations précoces en cas de cultures successives de cucurbitacées.



Didymella sur feuille de pastèque



Culture de melon attaquée par Didymella



Tache de Didymella sur feuille de concombre

PHOTOS © CAP-NC - G. Letourneau; N. Hugo et Marc Lemarrec

FOCUS

Consultez directement

-Phytone-

application web dédiée
à la santé des cultures,
scannez le QR code.



Info basée
sur 46
observations
terrain

ÉVOLUTION MENSUELLE DE LA PRESSION DU CHAMPIGNON DIDYMELLA SUR CUCURBITACÉES



PHYTO SOLUTION :

PPUA (substances actives) AUTORISÉS EN NOUVELLE-CALÉDONIE CONTRE DIDYMELLA SUR CUCURBITACÉES

Usage : maladie des taches noires

Culture	Produit de biocontrôle (NC1)	Produit de synthèse non toxique ou non CMR (NC1)	Produit toxique ou CMR (NC3)
Cucurbitacées à peau comestible et à peau non comestible	CUPRUSSUL (cuivre)	ORTIVA (Azoxystrobine) SERENVA (Fludioxonil Cyprodinil)	CIDELY TOP (Difenoconazole Cyflufenamide) IMTRADE CONNECT 800 WG (Azoxystrobine) ORTIVA TOP (Azoxystrobine Difenoconazole) OPTIMO TECH (Pyraclostrobin Dimethomorphe)

L'exactitude des informations de ce document a été vérifiée avec soin. Cependant en aucun cas, la Chambre d'agriculture et de la pêche de Nouvelle-Calédonie et son personnel ne peuvent être tenus pour responsables d'une erreur, ainsi que des conséquences qui pourraient en résulter. L'utilisateur d'un PPUA a l'obligation de respecter les règles et normes d'utilisation du produit homologué selon la réglementation officielle disponible sur le site davar.gouv.nc

DES SOLUTIONS BIOLOGIQUES CONTRE LE SCARABÉE RHINOCÉROS

Engagé dans la lutte biologique contre le scarabée rhinocéros avec ses partenaires - Sivap, CAP-NC et Arbofruits, l'Institut agronomique néo-calédonien (IAC) a présenté en décembre dernier son travail de recherche sur l'utilisation de champignons entomopathogènes et l'infestation potentielle par un nudivirus spécifique (ORnV).

C'est en septembre 2019 que les premiers spécimens du scarabée rhinocéros (*Oryctes*), ravageur des cocotiers et des palmiers, ont été découverts à l'aéroport de La Tontouta. Malgré la mise en place rapide d'un plan de surveillance, de mesures de biosécurité et une campagne de piégeage par phéromones organisée par le Sivap et de sensibilisation auprès des particuliers pour les éradiquer et empêcher leur propagation, *Oryctes* est désormais présent en province Sud et, depuis peu, à Lifou avec trois spécimens détectés.

Afin de protéger l'environnement et la biodiversité locale contre l'insecte ravageur, Lise Leroy et Christian Mille, chercheurs à l'IAC, mènent des projets de lutte biologique dont les premiers résultats ont été publiés fin 2025.

ÉTUDIER LES PARASITES D'*ORYCTES*

L'IAC a signé une convention avec la province Sud pour travailler sur les champignons entomopathogènes afin de contaminer *Oryctes* et l'éliminer, ou au moins l'affaiblir. Le contrôle biologique consiste à introduire artificiellement des ennemis naturels de cet insecte très prolifique pour limiter sa propagation. Pour approfondir leur étude, les chercheurs ont donc collecté en 2025 plus de 1000 spécimens à différents stades de développement dans des zones de compost et à l'aide de pièges à phéromones, grâce à la participation du Sivap, de la CAP-NC, des agents provinciaux et des particuliers. L'objectif de l'Institut est de déterminer la souche du champignon qui impactera le plus l'insecte, à travers des tests sur des larves et des adultes dans différents substrats, et notamment sur du compost ou les déchets verts où il pond ses œufs. La recherche porte sur plusieurs champignons du sol présents en Nouvelle-Ca-



TESTER L'INFESTATION PAR NUDIVIRUS

Parallèlement, l'IAC conduit un autre projet sur l'utilisation de nudivirus, financé par le Fonds Pacifique. Il s'agit de souches du virus spécifique ORnV qui infecte les scarabées. Pour éviter de toucher d'autres espèces, l'Institut collabore avec des chercheurs néo-zélandais qui ont déjà pratiqué l'infestation par nudivirus : des prélèvements de tissu interne réalisés par l'IAC y sont en cours d'analyse (ADN et histologie). Des spécimens vivants d'*Oryctes* seront aussi envoyés en Nouvelle-Zélande en 2026. Des tests sont à l'essai pour étudier comment l'insecte réagit au virus.

Ces différentes approches - piège à phéromones, champignons entomopathogènes et infestation par nudivirus - sont complémentaires pour éviter une trop forte progression de l'insecte sur le territoire. En 2026, l'IAC concentrera ses efforts de lutte sur les larves et adultes du scarabée rhinocéros afin d'optimiser les stratégies de contrôle et de gestion intégrée, en ciblant plus particulièrement les stades les plus vulnérables.



LE GOUVERNEMENT APPELLE TOUTE LA POPULATION À SE MOBILISER POUR LIMITER LA PROPAGATION DE L'INSECTE RAVAGEUR DU COCOTIER SUR LE TERRITOIRE ET SON IMPACT SUR L'ENVIRONNEMENT.

Les mesures de biosécurité à respecter sont les suivantes :

- Surveiller une fois par mois au minimum vos cocotiers et vos palmiers, afin de détecter précocement une éventuelle présence du ravageur ;
- Éviter l'accumulation de déchets et débris végétaux et les détruire par le feu, l'enfouissement ou le compostage ;
- Retourner régulièrement les composts afin de détecter la présence d'œufs et de larves ;
- Détruire immédiatement tous les stades de l'insecte découverts après vérification de leur identité ;
- Déclarer au Sivap toute suspicion : larve, insecte, symptôme sur plant.



Piège de capture contenant la phéromone pour les adultes

© IAC

Pour en savoir plus

La dernière édition du livret technique sur le scarabée rhinocéros, réalisé par le GDS-V de la CAP-NC avec le Sivap et l'association Arbofruits, est téléchargeable sur cap-nc.nc, rubrique "Se documenter"

Groupement de défense du sanitaire végétal de la CAP-NC

Tél. 24 31 60 - gds-v@cap-nc.nc



Service d'inspection vétérinaire, alimentaire et phytosanitaire

- section protection des végétaux

Tél. : 24 37 45 / 73 32 66 - davar.sivap-pv@gouv.nc

Institut agronomique néo-calédonien

Tél. : 43 74 15 - lise.leroy@iac.nc - christian.mille@iac.nc



ACIPAC
Industrie

GYROBROYEUR HOWARD

Gammes : EHD / EHD-E / NUGGET
Largeurs de coupe de 1,5 m à 3 m,
pour s'adapter à tous les besoins.

41 47 00

Contactez Christophe

Bien irriguer ses cultures hors sol sur substrat coco

La culture hors sol, de plus en plus utilisée, offre de nombreux avantages. Elle est notamment plus économique en eau et en intrants en rapport aux rendements obtenus. Elle permet donc de maîtriser l'utilisation des intrants, une meilleure gestion de l'eau et des nutriments. Cependant, pour être optimale, il faut pouvoir rationaliser l'irrigation (fréquences et temps d'irrigation) et mettre en valeur les eaux de drainage collectées, ce qui fera l'objet du prochain article à paraître dans *La Calédonie agricole*. Pour bien comprendre comment irriguer au mieux ses cultures hors sol, prenons comme exemple une situation d'une culture de salade conduite sur pain de coco en février.

→ Afin de rationaliser au mieux ses apports en eau, il est conseillé de se donner comme objectif de répondre aux besoins en eau de la culture en majorant ce besoin de 30 %. Il faut également s'assurer qu'à chaque arrosage, l'apport en quantité d'eau soit égale à 1,5 à 2 % du volume du pain de coco.

→ Appliquons ces principes à notre salade cultivée au mois de février dans des pains de 18 litres avec un système de goutte-à-goutte de 1,6 l/heure placé chacun à une distance de 20 cm.

Il faudra arroser pendant 2 minutes et 30 secondes quatre fois dans la journée.



LA DÉMARCHE PAS À PAS

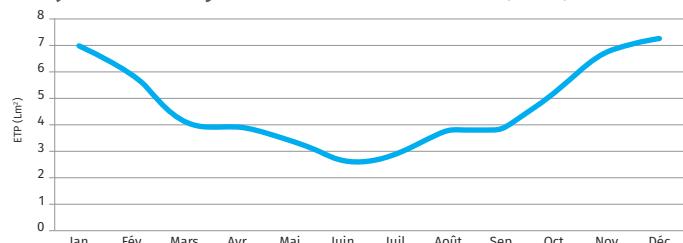
Le besoin en eau de la culture varie selon deux facteurs principaux :

1 Les conditions météorologiques influencent la transpiration de la plante : c'est ce qu'on nomme l'évapotranspiration, ou ETP. Cette donnée météo est disponible sur le site de météo.nc. La valeur exprimée en mm correspond à des l/m².

Pour en savoir plus, rendez-vous sur www.meteo.nc/nouvelle-caledonie/agriculture/releves-agro

2 Le coefficient cultural, ou Kc, représente le facteur de correction à appliquer à l'ETP pour connaître les besoins théoriques en eau de votre culture. Il est propre à chaque espèce végétale et varie selon le stade de développement de la culture. Le tableau ci-contre donne quelques exemples.

ETP journalier moyen en Nouvelle-Calédonie (L/m²)



Kc	Début de cycle	Milieu de cycle	Fin de cycle
Laitue	0,7	1,05	0,95
Tomate	0,6	1,15	0,9
Concombre	0,4	1	0,75
Oignon vert	0,7	1	1



1. LES BESOINS EN EAU D'IRRIGATION

Besoin journalier en eau de la culture = ETP (jour) x Kc

Nous avons vu dans les articles précédents parus en 2025 (LCA 203 à 205 - les fiches sont aussi téléchargeables sur cap-nc.nc, rubrique "Se documenter") le rôle et l'importance du taux de drainage.

Si l'on veut atteindre 30 % de drainage, il faut majorer le besoin de 1,3 (1,2 pour 20 %).

Précisons que la surface d'un pain de coco de 18 litres est de 0,15 m².

Le besoin journalier en irrigation (Q_j) de la culture dans un pain se calcule de la façon suivante :

$$Q_j = \text{ETP (jour)} \times Kc \times 1,3 \times \text{surface d'1 pain}$$

Aussi, en février, le besoin en irrigation (Q_j) de la salade est :

$$Q_j = 5,93 \times 1,05 \times 1,3 \times 0,15 = 1,2 \\ \text{soit 1,2 litre par pain et par jour}$$

2. LA QUANTITÉ D'EAU PAR ARROSAGE

Du fait de sa forte capacité de drainage, la bourre de coco accepte des petites quantités d'eau de l'ordre de 1,5 à 2 % de son volume total.

Pour un pain de 18 litres, la valeur basse est de :

$$\text{Q}_{\text{arrosage}} = \text{volume du pain de coco} \times 1,5 \% \\ \text{soit } 0,27 \text{ l/pain/arrosage} < Q_{\text{arrosage}} < 0,36 \text{ l/pain/arrosage}$$

3. LE NOMBRE D'ARROSAGES PAR JOUR

$$\text{Nb}_{\text{arrosages}} = Q_j / Q_{\text{arrosage}}$$

Dans notre exemple, le nombre d'arrosages est de 1,2 / 0,3
soit 4 arrosages par jour

4. LA DURÉE D'ARROSAGE

La durée de chaque arrosage (D) est calculée en fonction du type de goutteurs que vous utilisez, de leurs débits réels, de leur état de propreté...

Dans notre exemple, nous avons donc 5 goutteurs de 1,6 l/heure :

$$\text{D}_{\text{minutes}} = (Q_{\text{arrosage}} \times 60) / (\text{Nb goutteurs} \times \text{débit (1 goutteur en l/h)}) \\ \text{soit } \text{D}_{\text{minutes}} = (0,3 \times 60) / (5 \times 1,6) = 2,25 \text{ minutes}, \\ \text{soit 2 minutes et 25 secondes (arrondi à 2 minutes 30)}$$

Cette approche théorique doit être ajustée aux conditions réelles. Voici une liste de préconisations :

- > Inspecter visuellement l'état hydrique de la culture ;
- > Surveiller que les goutteurs ne sont pas bouchés ;
- > Vérifier par mesure les taux de drainage réels ;
- > Contrôler par une mesure les débits réels des goutteurs ;
- > Faire un premier cycle court d'arrosage en début de journée (1 minute) pour réhumecter vos pains avant d'appliquer votre programme d'irrigation ;
- > Modifier votre programme en cas de fortes pluies.

Récapitulatif de l'irrigation en culture hors sol de salades dans des pains de coco de 18 litres avec cinq goutteurs de 1,6 l/h par pain

	Jan	Fév	Mars	Avr	Mai	Juin	JUIL	Août	Sept	Oct	Nov	Déc
ETP moyen journalier (l/m ²)	7,0	5,9	4,1	3,9	3,4	2,7	2,9	3,8	3,9	5,2	6,8	7,3
Nombre d'arrosages	5	4	3	3	2	2	2	3	3	4	4	5
Durée d'arrosage (min-sec)	2'15"	2'30"	2'00"	2'00"	2'30"	2'00"	2'30"	2'00"	2'00"	2'40"	2'40"	2'15"



Programme évolutif selon l'ETP moyen relevé en Nouvelle-Calédonie.

En culture hors sol, maîtriser l'irrigation est une nécessité technique autant qu'économique.

Trop d'eau peut nuire aux plantes et surtout augmenter les pertes d'engrais et la consommation d'eau inutile. L'eau de drainage peut et doit être réutilisée.

En gérant efficacement irrigation et drainage, la culture hors sol devient une agriculture moderne, efficiente, responsable et respectueuse des ressources.



Plus d'infos : Chambre d'agriculture et de la pêche - Dock des engrais
Tél. : 25 96 45 - engrais@cap-nc.nc - cap-nc.nc



MAINTENIR LA CULTURE DES TAROS D'EAU À OUVÉA... ET EN NOUVELLE-CALÉDONIE



Sur invitation de l'antenne de la province des îles d'Ouvéa, la CAP-NC a participé pour la première fois à la 13^e édition de la fête du Taro d'eau qui se tenait fin novembre à la tribu de Fayawé. L'occasion de faire le point avec les producteurs sur les différentes problématiques que rencontre cette culture.

Fruit d'une culture ancestrale et communautaire, le taro d'eau est un patrimoine emblématique qui figure depuis plus d'une décennie au calendrier des événements festifs de la province des îles. Célébrée à Ouvéa en fin d'année, la fête du Taro est l'occasion de s'intéresser de plus près à ce tubercule parmi les plus consommés dans le Pacifique, mais aussi l'un des plus menacés par le changement climatique et ses conséquences.

La première d'entre elles est le manque d'eau, dont le taro a besoin en grandes quantités pour s'épanouir. « Il doit être proche des sources. En période sèche, comme en 2015, certaines terres à proximité de l'eau ont permis de maintenir la culture », témoigne Albert Ouaiegnepe, membre du bureau organisateur de la fête du Taro. La deuxième conséquence du changement climatique sur la culture du taro d'eau est relative à

l'élévation du niveau de la mer, qui augmente peu à peu la salinité des eaux souterraines (lire l'encadré). Ce phénomène concerne en particulier les zones au relief très bas, à l'image des îles Loyauté qui représentent près de 12 % des superficies cultivées en taro en Nouvelle-Calédonie.

ENJEUX CLIMATIQUES ET SANITAIRES

Lors de la rencontre entre la CAP-NC - représentée par Didier Pastou, Pothin Wadra, Léon Waute et Lucynda Xuma - et les producteurs de l'île, d'autres difficultés ont été évoquées. « Des perforations ressemblant à des attaques d'insectes ont régulièrement été observées sur les tubercules lors de la récolte, explique Pothin Wadra. Nous cherchons l'origine et la cause de ce problème sanitaire avec l'aide des gens de l'île. Il pourrait s'agir de bioagresseurs (insectes, vers...) ,

dont l'identité n'est pas encore connue. » Les cultivateurs ont également partagé leurs inquiétudes quant à l'expansion des plantes envahissantes, telles que les roseaux. De plus en plus présents sur les tarodières, ils réduisent les surfaces cultivables. Un effort de défrichage supplémentaire est nécessaire pour limiter leur prolifération, sans pour autant les éradiquer car leur effet filtrant semble réduire la salinité de l'eau.

En parallèle de ces rencontres de terrain, la CAP-NC a animé un stand sur le site de la fête du Taro, « dédié à l'information sur les maladies et ravageurs présents dans les Loyauté ». Des démonstrations de réparation de petites machines agricoles ont aussi été proposées, à l'initiative de la plateforme de machinisme agricole de la chambre, ainsi que des rendez-vous avec des ressortissants et des visites de parcelles organisés par Pothin Wadra et Lucynda Xuma.



Aujourd'hui, nous travaillons auprès de la population et nous cherchons à savoir si notre patrimoine est pris en considération par la jeunesse de l'île. À Ouvéa, l'Okhûwege, le taro en langue d'laai, est préparé en bougna avec les grands-mères chaque dimanche. C'est une occasion pour les jeunes de se rassembler et de perpétuer cette tradition.

Albert Ouaiegnepe, membre du bureau organisateur de la fête du Taro



Didier Pastou, chargé de mission à la CAP-NC, et deux agriculteurs en prospection sur la problématique du tubercule, dans une tarodièrre au milieu des roseaux.

© CAP-NC

UNE ÉTUDE SUR LA TOLÉRANCE À LA SALINITÉ DU TARO

Ce projet s'inscrit dans les thématiques de recherche liées à l'adaptation au changement climatique et à la sécurité alimentaire de la Nouvelle-Calédonie, portées par l'Institut agronomique néo-calédonien (IAC). Menée conjointement avec La Technopole de Nouvelle-Calédonie, la Communauté du Pacifique (CPS) et l'Université du Queensland, cette étude vise à mettre au point un système expérimental modèle pour le phénotypage de la tolérance au stress salin des taros de la Nouvelle-Calédonie et du Pacifique. Ce travail a pour objectif de soutenir les programmes locaux de sélection variétale, notamment au sein de la collection du CTT, et de contribuer au développement de cultivars de taro à la fois productifs, de qualité et résilients face à la salinisation croissante des sols.

Soutenu par le Fonds Pacifique, il s'intègre dans les problématiques mondiales de l'impact des changements globaux sur l'agriculture.

PLUS D'INFOS

Sébastien Blanc, responsable du CTT, La Technopole
Tél. : **77 11 79** - sebastien.blanc@technopole.nc

Nadia Robert, chercheure en physiologie végétale, Institut agronomique néo-calédonien (IAC)
Tél. : **43 74 15** - nadia.robert@iac.nc

Quelques chiffres

→ 2024 :

12,1 tonnes
de taros d'eau
commercialisées,
pour une valeur de près
de 6 millions de francs

→ 2025 :

4,7 tonnes
pour 2,2 millions de francs

(Source : rapports d'activité du marché de gros)

Comme d'autres productions vivrières, le taro emprunte davantage les circuits courts (vente directe, marchés, etc.) que ceux de la grande distribution. Les données de volume disponibles ne sont donc pas représentatives de la commercialisation globale et des volumes réels de production.



Le Centre des tubercules tropicaux (CTT) de la Technopole

Le CTT est dédié à l'acquisition de connaissances, à l'amélioration des systèmes de culture, à la diffusion de matériel biologique sain, et à la gestion d'une collection d'environ 400 variétés (igname, taro, patate douce et manioc).

Pour tout renseignement

La Technopole de Nouvelle-Calédonie
Sébastien Blanc, responsable du CTT
Tél. : **77 11 79**
sebastien.blanc@technopole.nc
www.technopole.nc

MACHINISME AGRICOLE

Bien choisir son décompacteur

Le décompacteur, ou sous-soleuse, permet d'aérer le sol en profondeur, d'améliorer l'infiltration de l'eau et de stimuler la croissance des plants.

Retrouvez les conseils des techniciens de la plateforme de machinisme agricole de la Chambre d'agriculture et de la pêche, Lorenzo Zinni et Léon Wauté, pour choisir l'outil le plus adapté à vos besoins.

De manière générale, le choix de la sous-soleuse doit se faire selon l'objectif recherché et les caractéristiques du champ. Les critères suivants doivent être pris en compte :

- Le degré de bouleversement de la surface du sol tolérable après l'opération : il est préférable de ne pas bouleverser la surface du sol (semis direct, pâturage, engrais verts ou culture implantées avant le sous-solage).
- Le degré d'ameublissement recherché dans l'ensemble du profil du sol : soit l'ameublir, soit seulement créer des passages pour l'infiltration de l'eau.
- La gravité de la compaction et la profondeur de la zone compacte.

LES 3 PRINCIPAUX COMPOSANTS DU DÉCOMPACTEUR

1 - LES BÂTIS

Les bâtis de décompacteur peuvent être en V ou droits. La puissance nécessaire est moindre pour un bâti en V, ce qui peut parfois limiter le bourrage avec les débris végétaux. Le bâti droit peut être adapté à un combiné de semis, limitant ainsi la longueur de l'attelage (strip-till, herse rotative, etc.).

Décompacteur avec bâti en V



Décompacteur avec bâti droit



2 - LES ÉTANÇONS

Les 3 principaux types d'étaçons :

- **Étançon droit** : demande plus de puissance et peut, dans certains cas, limiter les remontées de terre en surface. Proportion de sol ameubli par passage : moyenne.
- **Étançon incurvé ou courbe** : force le sol à remonter à la surface et bouleverse les horizons du sol. Il pénètre bien dans les sols très compactés. Proportion de sol ameubli par passage : moyenne.
- **Étançon oblique (dents Michel)** : permet de ne pas remonter de terre en surface et ne bouleverse que très peu l'horizontalité du sol. Bonne proportion de sol ameubli par passage (travail sur toute la largeur de l'outil). Plus coûteux pour les pièces d'usure.

Droit



Incurvé ou courbe



Oblique



3 - LES SOCS (OU POINTES)

Les socs se distinguent par leur largeur, leur angle d'attaque, leur longueur ou par la présence d'ailettes. Un soc à ailettes demande 10 à 20 % de puissance en plus, mais augmente la largeur du travail par dent et limite donc leur nombre. Pour une bonne pénétration, l'angle d'attaque doit être autour de 20-25° par rapport à l'horizontalité du sol. Plus l'angle d'attaque est important, plus la puissance requise est élevée.

Soc étroit



Soc à ailettes



Notion de fissuration du sol

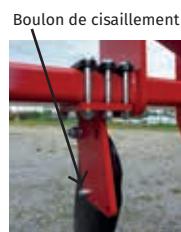
La géométrie des dents permet un travail efficace de griffage et de foisonnement, perturbant légèrement le sol sans altérer la couche superficielle, qui reste quasiment intacte. Ce travail améliore la circulation de l'eau et de l'oxygène dans le sol, favorisant ainsi le développement des racines. Cette technique se distingue par sa capacité à couper le sol avec une résistance minimale, préservant la platitude du terrain et préparant ainsi un lit de semis optimal. Elle permet également de maintenir une bonne portance du sol, ce qui évite la compaction accrue lors des futurs passages des engins, assurant ainsi une meilleure santé du sol sur le long terme.



LES COMPOSANTS OPTIONNELS DU DÉCOMPACTEUR

→ LES ROUES DE JAUGE

Généralement placées à l'avant, elles permettent de stabiliser la profondeur de travail en limitant la pénétration de l'outil et, par conséquent, évitent de surcharger la mécanique du tracteur (contrôle d'effort, transmission, moteur...). La vitesse sera également plus stable.



→ LES MÉCANISMES DE SÉCURITÉ

Ce système de sécurité permet de s'assurer que la dent ne casse pas en cas d'obstacle, par exemple une roche. Il peut s'agir d'un boulon de cisaillement, de ressort ou d'un mécanisme hydraulique. Pour ces deux derniers systèmes plus onéreux, les pressions peuvent être ajustées en fonction des conditions et évitent la perte de temps lors du remplacement du boulon de sécurité.



→ LE ROULEAU DE RAPPUI

Il permet de continuer la fissuration des mottes et d'obtenir un état de surface nivelé, facilitant le passage d'autres outils. Il peut être de plusieurs modèles en fonction des types de sol et du résultat attendu (gaufré, pics, barreau...).

Attention au rajout de poids, qui devra être limité par la capacité du relevage et être compensé sur le tracteur pour éviter le délestage de l'avant de l'engin.

→ LES DISQUES OUVREURS

Généralement utilisé pour l'aération des pâturages, l'installation d'un disque droit tranchant sur l'avant de la dent permet de minimiser le bouleversement de la surface. Il évite ainsi d'abîmer les cultures présentes en surface.

Autres réglages du décompacteur

CÔTÉ MACHINE

Espacement entre les dents :

50 à 60 cm ou 1 à 1,5 fois la profondeur dans certains cas

Profondeur :

en fonction des résultats attendus mais au moins 10 cm en dessous de la couche que l'on souhaite rompre. Aidez-vous des roues de jauge.

CÔTÉ TRACTEUR

Vitesse d'avancement :

entre 3 et 6 km/h

Régime moteur :

à adapter suivant la plage d'utilisation optimale du moteur (ex : 1700 à 1900 tr/min)

Relevage :

réglage de la sensibilité du contrôle d'effort suivant les conditions.

Attention à la position du 3^e point (lignes de convergence).

Lestage du tracteur :

les travaux de traction demandent un rapport poids/puissance autour de 50 à 55 kg/cv. Utilisez des masses additionnelles ou un tracteur adapté à la traction.

Pneumatique :

gonflé à la pression préconisée par le fabricant. Ce réglage dépend du poids supporté par le pneu et de la vitesse de travail. Privilégiez des pneus à carcasse radiale.

Comparaison entre les différents décompacteurs

DÉCOMPACTEUR À DENTS COURBES	DÉCOMPACTEUR À DENTS MICHEL
<ul style="list-style-type: none"> Cet outil pénètre bien dans les sols compacts, mais perturbe l'horizontalité avec des remontées de mottes en surface. Ce qui pourrait rendre difficiles les futurs passages du tracteur. Ce phénomène est accentué sur les sols argileux. La quantité de sol ameubli par passage est limitée par l'écartement entre les dents. Elle peut être augmentée en utilisant des socs à ailettes (10 à 20 % de puissance en plus), ou en effectuant un passage croisé. 	<ul style="list-style-type: none"> La géométrie de cette dent permet de pénétrer facilement dans le sol et de créer un effet de vague en soulevant la terre, ce qui engendre une fissuration verticale du sol. Elle remonte très peu de terre en surface et laisse donc une surface plane. La quantité de sol ameubli par passage est élevée. Le sol est travaillé sur toute la largeur de l'outil, ce qui ne nécessite pas de second passage.
<p>Même si le décompacteur à dents courbes et droites demande plus de puissance que celui à dents Michel, en général, le besoin en puissance par dent se situe entre 35 et 55 cv pour une profondeur de 30 à 50 cm. Il est évident que ces puissances varient en fonction du relief, des types de sol (argileux, par exemple), de son humidité et de la profondeur de travail.</p>	
<p>Le coût d'achat et d'entretien d'un décompacteur à dents Michel (obliques) est de 30 à 40 % plus élevé que celui d'un décompacteur à dents courbes traditionnel. Cependant, à l'utilisation, les dents obliques affichent un coût de chantier plus faible tout en offrant une meilleure préservation des sols.</p>	

→ **Renseignements : Plateforme de machinisme agricole de la Chambre d'agriculture et de la pêche**

Antenne à Pouembout - Tél. : 47 30 46 / 75 72 52 - lzinni@cap-nc.nc
 Antenne à Maré - Tél. : 45 13 12 / 94 61 32 - lwaute@cap-nc.nc

Une vie au grand vert !

Nom : Frédéric Fernandez

Âge : 46 ans

Activité : maraîcher

Où : Bouloparis

Et aussi : marié, 4 filles



Depuis quand êtes-vous agriculteur ?

J'exerce cette activité depuis deux ans. En fait, c'est mon épouse, Thi Thai, qui a démarré la première il y a 6 ans. Elle est d'origine vietnamienne, de la région de Nam Dinh, et une grande partie de sa famille baigne dans ce milieu depuis plusieurs générations. Nous avons commencé sur notre propriété, avec de la production hors sol, sur une surface de 8 ares avant de louer en complément un terrain à la Ouaménie où nous disposons de 2 hectares en plein champ. Notre production est très tournée vers le vert : laitue, roquette, céleri, chou chine, oignon vert, basilic, haricots, concombres, etc. Sans compter toute une palette d'aromates Viêt qui sont un peu notre production "signature" !

Qu'est-ce qui vous a conduit à exercer ce métier ?

Mon épouse ! Si le contexte de 2024 a un peu précipité cette décision, nous avions déjà convenu que je vienne la rejoindre dans cette activité. Disons que ça s'est bien goupillé dans un contexte éminemment compliqué.

Quelle est votre plus grande source de plaisir dans votre métier ?

Le plein air ! Et même si ça demeure un métier contraignant, il offre un espace de liberté devenu rare. Je ne dis pas que c'est facile tous les jours mais pour moi qui viens du bâtiment, je préfère ce plein air à celui de la construction ! Il est moins chargé de bruit et de poussière ! Et j'apprécie aussi beaucoup le contact avec nos clients sur les marchés, même si ce canal de vente est exigeant en termes d'horaires !

Quel est le principal obstacle que vous avez dû affronter jusqu'à présent ?

Les débuts sont durs financièrement quand on n'a pas la chance d'avoir soi-même des terres agricoles. Jusqu'à présent, acheter du terrain s'est avéré impossible. C'est une forme d'équation non résoluble. Pour écouter via les circuits courts, il faut se rapprocher du bassin de population du Grand Nouméa. Mais plus on s'en rapproche, plus la terre est onéreuse. Et les banques ne suivent pas. Nous sommes donc dans l'obligation d'exploiter une terre louée, avec un bail court, de 8 ans, qui nous offre peu de visibilité à long terme.



Quel métier avez-vous exercé avant ?

J'ai exercé comme électricien dans le bâtiment pendant 27 ans, à mon compte.

De quoi êtes-vous le plus fier dans votre vie professionnelle ?

Je suis fier de tout ! J'aime mon parcours professionnel. Outre l'électricité, j'ai fait des toitures, vendu des placards. J'ai toujours été à mon compte. J'ai appris de toutes ces expériences et, même si j'ai fait des erreurs, je ne regrette rien. C'est aussi ça le prix de la liberté !

Quel regard portez-vous sur votre avenir d'agriculteur ?

Quels sont vos projets ?

Nous avons des projets mais ça reste la Nouvelle-Calédonie avec les freins que nous connaissons et l'incertitude à laquelle nous devons tous faire face. C'est un peu le paradoxe de ce territoire plein de promesses qui compte moins de consommateurs mais plus d'agriculteurs depuis les émeutes. Ça a créé du déséquilibre. On va donc dire qu'on a des projets sous le coude mais qu'on ne peut pas trop le lever en ce moment...

En quoi la Chambre d'agriculture et de la pêche vous a été utile ?

Elle m'a été utile en termes de conseil, d'accompagnement administratif lors de la création de ma structure. Et le dock des engrains n'est pas qu'un espace d'achat. Leurs conseils techniques m'ont été précieux. Présent au marché de Ducos depuis août 2024, j'apprécie également son évolution et l'ambition de tendre vers le « Mangeons local ! » qui est une belle initiative.

Quel est votre machine ou votre outil le plus précieux ?

Nous pratiquons deux types de culture. Je dirai donc le tracteur pour le plein champ et le système d'arrosage à goutte-à-goutte pour nos tables. Ce système est la matrice de notre production.

EN BREF



Professionnaliser la pêche en province Nord

Du 1^{er} au 4 décembre 2025, la CAP-NC a mené une mission en province Nord dans le cadre du dispositif Un permis pour tous, en lien avec la Direction des affaires maritimes (DAM), pour informer et accompagner les pêcheurs professionnels dans leurs démarches d'obtention du permis de navigation, en particulier les navires en 5^e catégorie. Ces rencontres ont permis de sensibiliser les pêcheurs à la sécurité en mer, de faire le point sur le matériel de sécurité obligatoire, d'identifier les équipements manquants et, lorsque c'était possible, d'engager directement les démarches administratives (formulaire NUP et note d'exploitation).

Cette mission a confirmé l'intérêt et la motivation de nombreux pêcheurs pour se mettre en conformité, notamment dans une perspective de sécurisation de leur activité et d'accès au statut de patron pêcheur. Elle a également mis en évidence l'efficacité des accompagnements individualisés sur le terrain, mieux adaptés aux contraintes et à la disponibilité des professionnels.

La CAP-NC poursuit ainsi son engagement aux côtés des pêcheurs pour simplifier les démarches et renforcer la sécurité et la structuration de la filière.

La pêche côtière en province Sud en quelques chiffres

En décembre, la direction du Développement durable des territoires (DDDT) de la province Sud a organisé des réunions d'information à Nouméa, Port-Laguerre, La Foa et Bourail, à destination des pêcheurs professionnels. La CAP-NC et la FPPCPS étaient présentes. Ces rencontres visaient à présenter les indicateurs de la pêche côtière professionnelle en 2024, issus des carnets de pêche transmis chaque trimestre par les professionnels, permettant un suivi précis et fiable de la ressource.

- **141** pêcheurs professionnels
- **162** navires autorisés
- **454** tonnes de produits de la mer déclarées (512 t en 2023) pour un chiffre d'affaires global de 353 millions de francs : poissons lagonaires : **292 t**, crustacés : **62 t**, holothuries : **55 t**, mollusques : **18 t**, pélagiques : **14 t**, poissons profonds : **13 t**

Ces réunions ont également permis à la province Sud de rappeler que seuls les pêcheurs titulaires d'une autorisation de pêche professionnelle sont habilités à vendre leurs captures.



AG de la FPPCPS

Le 19 janvier, la Fédération des pêcheurs professionnels côtiers de la province Sud a organisé son assemblée générale. À cette occasion, l'organisation professionnelle a présenté à ses adhérents le bilan 2025 et est revenue sur les événements, projets et rencontres qui ont eu lieu tout au long de l'année.

FPPCPS

Tél. : **87 72 05** - fppcps@gmail.com
fppcps.nc



En 2025, 92 dossiers de patrons pêcheurs ont été accompagnés par le pôle Pêche de la CAP-NC et ont obtenu le statut : 72 en province Sud, 16 en province Nord et 4 en province des îles. Les actions d'accompagnement se poursuivront en 2026, notamment en province Nord, dans le cadre de la mission

Un permis pour tous.



Objectif : label Pêche responsable côtière en province Nord



Le service des Signes de qualité de la CAP-NC est allé à la rencontre des pêcheurs de la province Nord en décembre afin de les sensibiliser au label Pêche responsable côtière. Voh, Koné, Koumac, Ouégoa, Hienghène... Autant de communes qui pourraient accueillir en 2026 leurs premiers pêcheurs détenteurs du label. Cette certification est aujourd'hui le meilleur moyen de garantir la qualité de leurs produits et de mettre en lumière leurs pratiques durables et respectueuses des ressources marines. Une fois certifiés, les pêcheurs sont accompagnés par la CAP-NC dans la valorisation et la commercialisation de leurs produits.

Pour en savoir plus

Service des Signes d'identification de la qualité et de l'origine

Tél. : **24 31 60 / 78 95 04** - siquo@cap-nc.nc

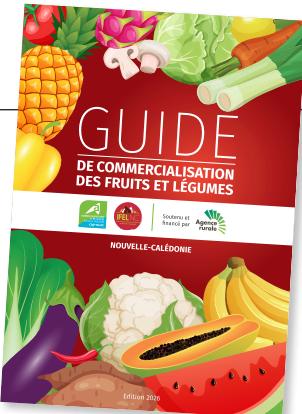
signesdequalite.nc/signes-qualite/peche-responsable



EN BREF

Après la publication de l'annuaire d'appui à la commercialisation listant les contacts d'acheteurs professionnels, le *Guide de commercialisation des fruits et légumes* arrive ! Rédigé en partenariat avec l'Ifel-NC et soutenu par l'Agence rurale, ce document a pour objectif d'aider les producteurs calédoniens dans la mise en marché de leurs produits. Il permet :

- D'identifier les circuits de commercialisation locaux ;
- D'être informé des bonnes pratiques adaptées à chaque canal de vente ;
- De mieux connaître les prérequis et les attentes des acheteurs ;
- De valoriser au mieux les produits labellisés ;
- De disposer d'une liste d'acheteurs professionnels.



Consultez le site internet de la CAP-NC : cap-nc.nc, rubrique "Se documenter"

Environnement



Adoption de l'arrêté d'application relatif au domaine public de l'eau

© CAP-NC

Le 17 décembre dernier, le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a adopté l'arrêté d'application relatif au domaine public de l'eau (DPE). Ce texte précise les modalités de mise en œuvre de la loi, et notamment les procédures à suivre pour déclarer l'utilisation ou l'occupation du DPE. Ce texte entrera en vigueur mi-juin avec une période transitoire d'un an pour laisser un temps de régularisation. La CAP-NC reste pleinement mobilisée pour accompagner les professionnels dans cette transition, en veillant que l'application de ce nouveau cadre réglementaire tienne compte des spécificités du secteur agricole.

Pour en savoir +
Tél. : 85 17 82 - ssadimoen@cap-nc.nc



À noter sur vos agendas

→ **Mardi 10 mars** : assemblée générale de l'association REPAIR
Renseignements :
tél. 74 76 24
contact@repair.nc

→ **Mercredi 25 mars** : assemblée générale de l'association Coléo
Renseignements :
tél. 78 81 28
association.coleo@gmail.com

Gestion des déchets

Faites évacuez vos déchets phyto



Collecte, valorisation et traitement des déchets agricoles



L'association Coléo assure la collecte et le traitement des déchets agricoles, y compris les déchets dangereux. Ces derniers sont répartis en deux catégories :

- PPNU récents : produits phyto non utilisables (périmés, interdits, sans étiquette ou ne servant plus à l'agriculteur). Leur collecte est entièrement financée par Coléo.
- Stock historique : PPNU et emballages vides de produits phyto (EVPP) accumulés avant juillet 2022. La collecte de ces déchets est financée par le producteur ou via des subventions.

Si vous avez des déchets dangereux à faire évacuer, rendez-vous sur notre page Facebook Coléo NC : vous y trouverez un lien vers un formulaire d'inscription simple et rapide. Vous pouvez également scanner le QR code ci-dessus. Coléo se charge des formalités administratives et de sécurité. Inscriptions ouvertes toute l'année.

Association Coléo : tél. : 78 81 28
association.coleo@gmail.com - [Coléo NC](https://www.facebook.com/coleo.nc)

Circuitpro.nc, plateforme d'échanges entre professionnels

Piloté par les trois chambres consulaires, le site permet de déposer et répondre à des annonces pour donner, vendre, acheter, récupérer ou partager des biens ou services entre professionnels. L'outil, qui s'inscrit dans une démarche d'économie circulaire, peut représenter une solution économique et durable intéressante pour les agriculteurs et les pêcheurs.

Pour bénéficier de ce service, il est nécessaire de s'inscrire (n° Ridet et informations à remplir). Pour déposer une annonce, il faut décrire l'offre ou la recherche, via un formulaire (mise en ligne sous 48 h). Et pour répondre à une annonce, cliquez sur « ça m'intéresse » : les coordonnées sont alors envoyées à l'annonceur.

Rendez-vous sur circuitpro.nc

PRIM'AIR, DES RÉSULTATS CONCLUANTS SUR LE FOURRAGE

Les premiers résultats des essais menés dans le cadre du projet PRIM'Air sur la fertilisation des parcelles de fauche sont arrivés. Ils confirment les avantages de la fertilisation, et notamment de la méthode organique, favorable aux productions (quantité et qualité) autant qu'aux sols. Zoom sur deux sites de démonstration.



Épandeur utilisé pour les deux modalités de fertilisation - juin 2025

© CAP-NC - Valorga

NESSADIOU

Une culture de vesce, d'avoine et d'un mélange avoine-vesce a été lancée en juin 2025, avec un apport Azoflore de 600 kg/ha. Le même épandeur a été utilisé pour fertiliser les semis en minéral (200 kg/ha de 10-12-24 européen) et en organique (600 kg/ha de boues séchées 6-5-0.7). Un lot témoin non fertilisé a été conservé. La récolte a eu lieu après trois mois de culture.

Résultats

- La culture de vesce a échoué en raison d'une variété non inoculée et inadaptée. L'avoine, planté seul ou mélangé à la vesce, a atteint un rendement de 2,5 t de matière sèche (MS) par hectare. Ce résultat correct est à mettre en perspective avec le semis tardif qui n'a permis qu'une seule fauche.
- La fertilisation n'a pas influencé le rendement. Néanmoins, la fertilisation organique a amélioré la qualité du fourrage en termes de teneur et d'équilibre des protéines et minéraux, de valeur énergétique et de digestibilité. Vaches et chevaux ont montré une appétence égale pour ce foin, quelle que soit sa fertilisation.
- Le test du slip a révélé une activité biologique des sols plus dynamique dans la partie traitée avec les boues séchées, soulignant son action bénéfique.

Le projet PRIM'Air, coanimé par la CAP-NC et Valorga, avec l'appui de la Technopole et de Metys, vise à promouvoir les bonnes pratiques de fertilisation organique et la santé des sols pour une agriculture plus durable en Nouvelle-Calédonie.



Épandage de lisier - septembre 2025

© CAP-NC - Valorga

MOINDOU

Une culture de prairie multiespèces déjà implantée a été fauchée pour être valorisée en fourrage. Différents épandeurs ont été utilisés pour fertiliser la parcelle en minéral (100 kg/ha d'urée) et en organique (38 t/ha de lisier de porc). Un lot témoin non fertilisé a été conservé. La fauche a eu lieu six semaines après l'épandage.

Résultats

- La fertilisation a augmenté la production (+28 % avec l'urée et +54 % avec le lisier), ainsi que la qualité du fourrage en termes de teneur et d'équilibre des protéines et minéraux, et de valeur énergétique. Ces résultats confirment que les effluents d'élevage sont une ressource précieuse.
- Le test du slip n'a pas pu être mené au bout, seul celui enterré sous modalité organique ayant été retrouvé. Il indiquait cependant une bonne activité biologique du sol.

Conclusion

La fertilisation des prairies ou parcelles de fauche permet de produire davantage et mieux. Le recours à une fertilisation organique offre une qualité de fourrage encore meilleure, tout en préservant la fertilité des sols.

Le projet PRIM'Air (PRomotion et Innovation pour les Matières organiques et la qualité de l'Air) se poursuivra en 2026 avec de nouveaux essais de démonstration, la consolidation des résultats technico-économiques et la diffusion des bonnes pratiques pour épandre les effluents d'élevage afin de réduire les pertes en azote par volatilisation.





LE PROJET PERENNE : UN PREMIER BILAN TRÈS PROMETTEUR

Après trois ans d'expérimentation, le projet offre des résultats encourageants pour restaurer les berges de la Néra et réduire l'érosion des sols agricoles. Le projet PERENNE 2 entrera en action au cours de l'année, et ce jusqu'à la fin 2028.

Trois ans de réflexion autour de la restauration des berges de la Néra et ses bassins versants prennent fin. Le projet PERENNE, porté par le WWF en partenariat avec la CAP-NC et qui bénéficie du financement de l'initiative Kiwa, a permis d'appréhender des techniques spécifiques pour « tester la mise en place d'une solution fondée sur la nature afin de gérer l'érosion en terre agricole et réduire l'apport de terre sur les récifs », explique Sriani Sadimoen, chargée de mission développement durable à la chambre. C'est la fin de la première étape. Trois nouvelles années de travail s'ouvrent en ce début 2026.

TROIS GRANDS AXES

Autour du projet PERENNE s'est créé un fort réseau, liant des associations, des acteurs de la région, des institutions, des établissements scolaires, le RSMA... et, bien sûr, des agriculteurs. PERENNE contient trois volets d'action. Le premier consistait à "Connaître". « Il a fallu diagnostiquer les ripisylves du bassin versant de la Néra. Comme les connaissances et la littérature étaient peu fournies, le WWF a fait appel à un

consortium qui s'en est chargé. Nous avons pu en sortir une caractérisation des ripisylves et établir un inventaire des processus existants pour la restauration des berges, regroupés dans deux livrets techniques. » Avec cette ligne de conduite établie, le volet n°2 a pu se mettre en place : "Réparer". La chambre a alors lancé un appel à manifestation d'intérêt : neuf agriculteurs se sont positionnés et sept ont pu bénéficier de chantiers de consolidation des berges sur leur propriété. Le troisième volet, porté par le WWF, consiste à "Partager" ces connaissances auprès des plus jeunes.

ACCOMPAGNEMENT DES PÉPINIÈRES

La CAP-NC, sur le volet "Réparer", a œuvré avec de nombreux acteurs, à commencer par ses ressortissants. « Il y avait un besoin des agriculteurs autour de la thématique de la gestion des cours d'eau. Nous avons donc accompagné les pépinières partenaires et des agriculteurs, de la naissance des plants jusqu'à la mise en terre », souligne Sriani Sadimoen. Huit chantiers ont été réalisés : sept chez des agriculteurs et un sur une parcelle de la CAP-NC. Pour mener à bien la plantation de 6 600 plants et reboiser 1,5 hectare, la chambre a travaillé avec des pépiniéristes. « Cela a représenté près de 300 heures de travail. » Deux pépinières sont impliquées : celle de l'association Bwära Tortues Marines et Wa Eretëu à Gohapin, à Poya. « Au-delà de la produc-

tion des plants, il a fallu accompagner les pépiniéristes, qui ne sont pas des professionnels : acquisition de matériel, soutien administratif, gestion des stocks, questions sanitaires... »

88 % DE TAUX DE SURVIE

Puis les chantiers ont commencé. Plusieurs techniques de génie écologique ont été testées pour protéger les plantations : fascines en bambou, boudins coco ou encore végétalisation des pieds de berge avec des espèces subaquatiques comme le houx aquatique (*Acanthus spinosus*). Une trentaine d'espèces ont été plantées, comme le bourao, le vétiver ou encore le palétuvier à échasses. Le suivi des chantiers a été assuré par l'association Repair, en collaboration avec la CAP-NC, durant une année. Et les résultats sont prometteurs : « nous avons un taux de survie de 88 % des plants ! » se réjouit Sriani Sadimoen. Des points d'amélioration ont été identifiés : lutte contre les espèces envahissantes, nécessité de travailler avec les agriculteurs sur la surface à reboiser pour adapter l'entretien de la parcelle à leurs possibilités, attention particulière au paillage ou encore « accepter que certaines zones ne seront pas entretenues, notamment les pieds de berge ». Une solution fondée sur la nature qui semble atteindre ses objectifs.

Reste à voir, avec la saison cyclonique et les prochaines inondations, si les 6 600 plants résisteront et protègeront les berges et les récifs.



La CAP-NC a accompagné des agriculteurs et les pépinières partenaires, de la naissance des plants jusqu'à la mise en terre.



Le projet PERENNE repart pour trois ans avec un financement, entre autres, de l'Office français de la biodiversité, de la Fondation de France, du fonds PEP (Politique de l'eau partagée) et du WWF. Jusqu'en décembre 2028, les trois volets du projet seront de nouveau mis en place.

- **“Connaître”** tous les bassins versants de la zone côtière Ouest : Moindou, la rivière du Cap et celle de Nessadiou, La Foa...
- **“Réparer”** au travers de nouveaux chantiers sur la Néra ;
- **“Partager”** avec des collégiens, lycéens, stagiaires, mais également avec des professionnels au travers de journées techniques afin de renforcer les données acquises et le réseau bâti durant PERENNE 1.

Le WWF a réalisé une vidéo sur la clôture du projet PERENNE. Pour la consulter, rendez-vous sur YouTube : https://www.youtube.com/watch?v=dmQknt_5dn4



Des solutions fondées sur la nature pour la résilience climatique

AFD Canicli Australian SPREP



PERENNE Protection des Milieux aquatiques et terrestres

WWF



CHAMBRE D'AGRICULTURE

ET DE LA PÊCHE

NOUVELLE-CALÉDONIE

cap-nc.nc

QC QUINCAILLERIE CALEDONIENNE

ENTRETIEN DES ESPACES VERTS

VICTA

TONDEUSE CUT & CATCH

Réf. 903392

59.500 F TTC



- Moteur 4 temps
- Couple de 6.8 Nm
- Fonctionnalité paillage
- Largeur de coupe 46 cm

Husqvarna

DÉBROUSSAILLEUSE THERMIQUE 321R

Réf. 904752



- 25.4 cm³
- 0.75 kW
- Tête fil / Lame

39.900 F TTC

27 27 00

DUCOS - 13 RUE AMPÈRE

WWW.QUINCAILLERIE.NC

CONSTRUISONS NOTRE PAYS, ÉCONOMISONS L'ÉNERGIE

SUIVEZ-NOUS



Photos non contractuelles.

FICHE TECHNIQUE

ALIMENTATION ET
DÉVELOPPEMENT DURABLE

TRANSITION ENERGÉTIQUE

→ Contexte & optimisation des coûts de production

Les exploitations agricoles font aujourd'hui face à une forte pression économique liée :

- à l'**augmentation du prix de l'électricité**, du carburant et du gaz ;
- à une **dépendance encore importante aux énergies fossiles**, et donc à leurs fluctuations ;
- à une **baisse des marges** en grandes cultures irriguées.

Dans ce contexte, **optimiser ses coûts de production** devient un levier essentiel pour maintenir la rentabilité de son exploitation et renforcer sa résilience.



PROJECTION DES HAUSSES DE TARIF D'ÉLECTRICITÉ

Comment optimiser ses coûts de production ?

L'optimisation repose à la fois sur la **maîtrise des pratiques culturales**, la **gestion fine de l'irrigation** et le **suivi rigoureux des consommations énergétiques**. L'énergie la moins chère est celle qui n'est pas utilisée.

OPTIMISER SES PRATIQUES CULTURALES

Chaque action qui économise l'eau ou limite les interventions mécaniques diminue directement les besoins en énergie.



1. Adapter le système de culture

- Ajuster le nombre de cycles
- Choisir des variétés adaptées / organiser la rotation



2. Optimiser le travail du sol

- Réduire le travail du sol
- Utiliser des cultures de couverture



3. Irriguer au bon moment et en bonne quantité

- Utiliser des outils d'aide à la décision : bilans hydriques, sondes tensiométriques
- Voir la fiche technique : [la-tensiometrie-pour-piloter-son-irrigation-1-676cec5a8ea9b487782170.pdf](#)



4. Suivre sa consommation réelle en eau

- Installer des compteurs
- Maîtriser ses volumes pour gérer coûts et risques

SUIVRE SES CONSOMMATIONS ÉNERGÉTIQUES

L'énergie est un poste majeur pour les exploitations irriguées. La première étape : **mesurer pour comprendre**.

Quels paramètres suivre ?

- Puissance appelée
- Débit réel des pompes
- Pression nécessaire
- Heures d'utilisation
- Rendement moteur ou groupe électrogène



© CAP INC

Connaître sa puissance appelée

Un mauvais réglage ou un moteur surdimensionné peut faire exploser les coûts.

→ **Un profil de consommation en irrigation** (courbe de puissance) permet d'identifier les phases coûteuses, les pertes de charge ou les pressions trop élevées.

« Avant de penser mix énergétique, il faut connaître sa consommation réelle. Pour l'étude présentée le 31 octobre, nous avons d'abord mesuré la puissance et l'intensité directement sur l'exploitation. Comprendre ses usages, ses charges moyennes et ses pics permet d'optimiser ses pratiques, de réduire sa consommation, puis d'envisager un mix énergétique plus vert et adapté. »

FRÉDÉRIC ALQUIER, gérant associé Dynatech, membre Synergie et référent catégorie 2



© CAP INC



synergie

agence
calédonienne
de l'énergie

REPUBLIQUE
FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

ADEME
ADEME
AGENCE DE LA
TECHNOLOGIE
ADEME

UNION EUROPÉENNE
UNION EUROPÉENNE
AGENCE DE LA
TECHNOLOGIE

UNE COLLABORATION EXEMPLAIRE AU BÉNÉFICE DES APPRENANTS ET DES RÉSIDENTS

En s'installant à l'Accueil Les Manguiers, le CFA de la CAP-NC fait du site un véritable terrain pédagogique, où les projets d'aménagement servent autant la formation que l'amélioration du cadre de vie des bénéficiaires de l'association.

Le centre de formation par alternance a emménagé il y a maintenant un an à Numbo, dans les locaux de l'association Accueil Les Manguiers. L'organisme met à disposition, gracieusement, un bâtiment administratif, deux salles de classe et une parcelle de maraîchage. En contrepartie, les alternants des CAPa Jardinier paysagiste et Métiers de l'agriculture œuvrent à l'amélioration de son environnement local. Aurélien Lambole, directeur de l'association, fourmille d'idées pour embellir cet espace qui accueille des personnes en précarité. Le CFA, de son côté, a saisi l'opportunité d'intégrer des chantiers professionnels dans le cursus de formation. « *L'association est en quelque sorte le client, et les alternants répondent à la demande en proposant des aménagements, qui sont validés ou non*, détaille Valérie Hanne, responsable du service Formation de la CAP-NC. Cela permet l'apprentissage des différentes pratiques professionnelles, tout en offrant une vitrine des savoir-faire de notre CFA. » Un échange qui convient à tout le monde.

COMPOST, TERRAIN SPORTIF, SENTIERS PÉDESTRES...

Ainsi, les alternants du CAPa Jardinier paysagiste ont du travail pour les années à venir. Soutenus et encadrés par leur formateur, Yann Gauchet, ils vont s'atteler à plusieurs missions, à commencer par embellir le site en le végétalisant. Un travail déjà bien entamé, dont les résultats sont gratifiants pour les apprenants et bénéfiques pour les résidents. Les alternants ont également pour mission de réaliser des espaces poubelles sécurisés, hygiéniques et esthétiques, un parking d'une dizaine de places, ou encore une aire de compostage avec les membres de l'association Handijob. Il est aussi question de bâtir un terrain sportif, qui bénéficiera aux habitants des villas Les Manguiers comme aux alter-



L'aménagement paysager de l'accueil du site Les Manguiers par les alternants du CFA.

nants. « *Dans notre référentiel, nous avons des activités physiques et sportives. Aujourd'hui, nous allons à l'Olympique ; cela nous permettra d'éviter ce déplacement* », souligne la responsable. Enfin, un projet d'envergure consiste à aménager des parcours pédestres et cyclables sur le mont N'Du, avec les autorisations provinciales.

PANIERS GARNIS ET APICULTURE

En outre, les deux CAPa du CFA travailleront ensemble pour créer une zone dédiée au maraîchage et un espace Zen destiné aux bénéficiaires. Quant aux apprenants du CAPa Métiers de l'agriculture, ils auront pour mission, sous l'égide de leur formatrice Bénédicte

Trilles-Coustenoble, de développer la parcelle de maraîchage afin de produire fruits et légumes, de l'étendre avec un verger - un projet accompagné par le pôle Végétal de la CAP-NC - et enfin de remettre en fonction les ruches de l'Accueil Les Manguiers. La production sera proposée sous forme de paniers garnis mis en vente dans une épicerie solidaire qui devrait ouvrir au sein de la structure. Des projets riches, qui bénéficient à tous et valorisent le site, tout en mettant en avant les savoir-faire du CFA.



Service Formation de la CAP-NC
Tél. : 24 31 69 / 24 63 74 / 23 62 52
formation@cap-nc.nc

Plateforme technique à domicile

Le CFA de la CAP-NC propose deux CAP agricoles. Les alternants passent trois semaines en entreprise et une semaine au CFA. « *Jusqu'à présent, les travaux pratiques se déroulaient exclusivement dans des exploitations agricoles, qui mettaient à disposition le matériel et les matériaux nécessaires.* » Désormais, ces travaux pratiques seront réalisés directement sur place.

→ VOS PROCHAINES FORMATIONS - FÉVRIER À JUIN 2026

THÈME	DATE	LIEU	DURÉE	PUBLIC	PAYANTE ?	ORGANISME DE FORMATION
-------	------	------	-------	--------	-----------	------------------------

THÉMATIQUES AGRICOLES						
Production hors-sol : planter et gérer ses cultures et optimiser leur gestion	dates à définir	Provinces Nord et Sud	2 x 2 jours	Tout public	Oui	CFPPA
Horticulture : composition florale et bouquet	dates à définir	Provinces Nord et Sud	1 jour	Tout public	Oui	CFPPA
Apiculture - initiation	dates à définir	Provinces Nord et Sud	2 x 2 jours	Tout public	Oui	CFPPA
Base de la production végétale	dates à définir	Provinces Nord et Sud	1 jour	Tout public	Oui	CFPPA
Parcours café en 4 modules	dates à définir	Provinces Nord et Sud	4 x 1 jours	Tout public	Oui	CFPPA
La fertilité des sols sans engrais de synthèse	dates à définir	Provinces Nord et Sud	2 jours	Tout public	Oui	CFPPA
Protection agroécologique cultures maraîchères : niveau 1	dates à définir	Provinces Nord et Sud	1 jour	Tout public	Oui	CFPPA
Produire son propre compost	dates à définir	Provinces Nord et Sud	1 jour	Tout public	Oui	CFPPA
Conservation et qualité des fruits et légumes	dates à définir	Provinces Nord et Sud	2 jours	Tout public	Oui	CFPPA
Bases de l'agronomie	dates à définir	Provinces Nord et Sud	2 jours	Tout public	Oui	CFPPA
Concevoir son projet agricole	dates à définir	Provinces Nord et Sud	3 jours	Tout public	Oui	CFPPA
Entretien motobineuse	dates à définir	Provinces Nord et Sud	3 jours	Tout public	Oui	CFPPA
Micro irrigation	dates à définir	Provinces Nord et Sud	2 jours	Tout public	Oui	CFPPA
Tracteur agricole	dates à définir	Provinces Nord et Sud	1 jour	Tout public	Oui	CFPPA
Entretien de petits matériels agricoles	dates à définir	Provinces Nord et Sud	2 jours	Tout public	Oui	CFPPA

CERTIPHYTO-NC (obligation réglementaire)									
CERTIPHYTO-NC 1	3 mars	La Foa	1 jour	Acheteurs et utilisateurs de PPUA (produits phytosanitaires à usage agricole) classés non toxiques et non CMR (cancérogènes, mutagènes et reprotoxiques)	Oui	CAP-NC			
	8 avril	Nouméa							
	23 juin	Bourail							
CERTIPHYTO-NC 3	Sessions pour le renouvellement en candidat libre ou test de renouvellement : 31 mars à La Foa, 26 mai à La Foa, 28 mai à Nouméa, 17 juin à Voh, 18 juin à Bourail		2 heures	Acheteurs et utilisateurs de PPUA sans restriction et agriculteurs importateurs de PPUA pour leur activité, sans revente	Oui	CAP-NC			
	Sessions pour le renouvellement formation + évaluation : 31 mars à La Foa, 28 mai à Nouméa, 18 juin à Bourail		1 jour						
	19, 20 et 26 mai	La Foa	3 jours						
	10, 11 et 17 juin	Pouembout/Voh							
CERTIPHYTO-NC 4	Session pour le renouvellement formation + évaluation : 30 juin et 1 ^{er} juillet à Bourail		2 jours	Importateurs et distributeurs de PPUA, conseillers agricoles et prestataires de service	Oui	CAP-NC			
	1, 2, 7 et 17 avril	La Foa	4 jours						

Pour vous inscrire aux formations CERTIPHYTO-NC, contactez le service formation de la CAP-NC : tél. 24 63 74 - formation@cap-nc.nc

La CAP-NC propose des formations Certiphyto-NC de recyclage. Inscriptions auprès du service formation. Pour rappel, le délai admissible pour le renouvellement NC3 et NC4 est de 6 mois après la date de fin de validité. Au-delà, les participants devront suivre à nouveau une session initiale pour obtenir leur Certiphyto.

Rendez-vous sur :  [@formationagricolenc](https://www.facebook.com/formationagricolenc)
Chambre d'agriculture et de la pêche de Nouvelle-Calédonie :
tél. : 24 63 74 - formation@cap-nc.nc

CFPPA Nord : tél. : 47 70 50
cfppa-nord.epn-nouvelle-caledonie@educagri.fr
CFPPA Sud :
cfppa-sud.epn-nouvelle-caledonie@educagri.fr

Pour les formations payantes de vos salariés, contactez le Fiaf, Fonds interprofessionnel d'assurance formation.
Tél. : 47 68 88 - contact@fiaf.nc - www.fiaf.nc



LES ACTUS

Le marché de Noël de Bourail, une belle réussite !



Le marché de Noël a eu lieu le 5 décembre, en nocturne, place Rolly à Bourail. Grâce à une cinquantaine de stands, les fruits et légumes, la restauration locale, les produits transformés, l'horticulture, les produits de la mer, ainsi que des spécialités festives comme les foies gras, cakes et puddings ont été mis à l'honneur. Petits et grands ont profité des animations avec la mini-ferme, l'arrivée du père Noël et la distribution de bonbons, dans une ambiance conviviale et bon enfant. Le marché s'est clôturé avec le lancement des illuminations de la ville.

Renforcer les liens entre adhérents

Le 2 décembre, une quinzaine d'adhérents du réseau Bienvenue à la ferme se sont retrouvés au gîte du Koniambo à Voh pour une journée de cohésion. La matinée a été consacrée à un point sur les actualités, avant de laisser la place à des jeux de cohésion, des quiz autour du réseau et de l'agritourisme, et des moments de partage. Les participants ont remporté des lots et, surtout, ont pu renforcer les liens et l'esprit d'équipe qui font la force de Bienvenue à la ferme.



À venir : le réseau au Salon de l'agriculture de Paris

Bienvenue à la ferme sera présent au Salon international de l'agriculture de Paris. Un stand mettra en valeur les produits de Nouvelle-Calédonie, proposés à la vente : vanille, confitures, épices, achards, miel, etc. Ce sera également l'occasion d'échanger avec les conseillers Bienvenue à la ferme de l'Hexagone sur son fonctionnement et son développement, afin de renforcer le partenariat entre le réseau national et la Nouvelle-Calédonie.



Plus d'infos :
Chambre d'agriculture et de la pêche
Antenne de Bourail
Sabrina Lucien, animatrice
Tél. : 44 23 48 / 79 36 10
bienvenuealaferme@cap-nc.nc
www.bienvenuealaferme.com



Allwoods
L'UNIVERS DU BOIS

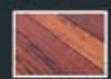
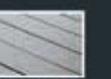


ARRIVAGE DECK KOHU

19 X 90 MM | 19 X 140 MM
Toutes les longueurs disponibles
de 1.8 m à 5.7 m tous les 0.3 m

A partir de
9.353 F TTC/m²
7.670 F HT/m²

Et bien + d'essences
de decks disponibles

 Radiata  Tigerwood  Bangkirai  Composite  Kapur

233 819 info@allwoods.nc Showroom à Ducos
22 rue Descartes

LE COIN DES BONNES AFFAIRES ATTEND VOS ANNONCES !



Matériel d'occasion, propriétés, animaux, offres d'emploi...

Publiez vos annonces sans attendre !



COMMENT TRANSMETTRE
VOTRE ANNONCE
Flashez ce QR code
Remplissez le formulaire en ligne
et envoyez-le à accueil@cap-nc.nc

voir page 46

ANIMAUX À VENDRE

À vendre 11 vaches Brahmousin et 2 taureaux dont un Sénepol (Upra) sur la côte Est. Prix 1,5 MF.

Tél. : 97 02 00

À vendre cheptel race charolaise, tout âge. Visible sur Ouaco.

Tél. : 96 34 08

Réduction de cheptel ovin à Poya. Vente de brebis, agnelles et bétiers.

Tél. : 95 30 86 - agriblue@aquablue.nc

Poussins fermiers cou nu, à partir de 3 semaines et plus selon disponibilités, livraison gratuite sur Koné et Pouembout. Les poussins de Tamaon

Tél. : 77 15 95

Visibles à la ferme La butineuse au Mont-Dore, lapins races diverses, 2 000 F/l'unité.

Tél. : 86 41 38

Lot de génisses (une vingtaine), race charolaise croisée brahman, Bouloparis. Tél. : 77 51 60

Génisses 9-12 mois, croisées demi Sénepol-Limousin Charolais.

Tél. : 79 85 50

Cheptel visible sur exploitation Haute Ouanémie, Bouloparis. 11 têtes. Prix : 1 500 000 F.

Tél. : 99 40 40 ou 82 70 37

ANIMAUX RECHERCHE

Cherche à l'achat un lot de bouvillons.

Tél. : 78 97 15

Cherche à échanger bouc reproducteur agé de 5 ans (beau poil, gentil, cornes retournées vers l'intérieur) contre un autre bouc reproducteur visible sur Karikaté Païta.

Tél. : 79 93 84

Recherche cornes de cerf en toute quantité.

Tél. : 90 05 55 ou 77 17 08

Recherche génisses, tous bovins : faire offre. Tél. : 79 22 83

MATÉRIEL À VENDRE

Pailleuse distributrice de balles rondes de marque Sitrex, capacité 2 BR, goulotte orientable à 300°. Prix : 1 MF.

Tél. : 77 14 66

Semoir maïs Monosem pneumatique 6 rangs, à réviser. Prix : 300 000 F. Installation de séchage et stockage pour maïs, à démonter. Prix 2 MF. 2 pivots d'irrigation Otech (7 et 4 travées).

Prix : 1,5 MF pièce.

Tél. : 75 97 98

1 Nissan Patrol benne basculante équipée bull bar treuil side step, série 291 000 NC, 183 000 km peu évolutif,

embrayage neuf, entretien régulier par garagiste, visible sur Nouméa.

Prix 3,5 MF

Tél. : 84 80 57

Vente engins occasion. Gerbeur : pramac GX 12/25, puissant, fiable, conduite latérale maniable et stable. Charge 1 200 t - hauteur de levage 2,75 m. Autonomie 3 h. Prix : 600 000 F. Élévateur thermique / Model GP 15, série 3 AP 20254. Charge 1,5 t. Prix : 600 000 F. champispouss@gmail.com

Cuve métal 18 m³ sur bac rétenteur. Prix : 180 000 F.

Tél. : 85 63 79 / 78 12 08

Gyrobroyeur Howard Galva type EHD240. Prix : 500 000 F.

Tél. : 77 78 13

Plumeuse volaille 30d semi-pro très peu servie. Valeur neuve : 84 900 F.

Tél. : 51 83 03 - agripro.nc@gmail.com

Structure serre agricole en acier galvanisé, acquise en 2012, 9,6 m de large par 40 m de long (384 m²). N'a jamais été montée.

Tél. : 51 95 46

Cuve en polyéthylène, 5 000 litres, visible sur Farino. Prix : 200 000 F.

Tél. : 79 27 03

Chambre froide positive, dimensions 4,95 x 5,90 x 2,80 m, 73m³ / 27m² - occasion. La Tamoia.

Prix : 2 MF à débattre.

Tél. : 50 62 12

giteanimalierducaillou@gmail.com

MATÉRIEL RECHERCHE

Extracteur miel 4 cadres ou centrifugeuse et accessoires divers d'occasion.

Tél. : 84 40 74 - barri.fel@gmail.com

Recherche boîtier de gyro, marque Berents 1,80 m.

Tél. : 78 79 57

TERRAINS À VENDRE

NOUVEAU À vendre terrain agricole à Moindou, superficie 1,62 ha, arboré, bananeraie et irrigué. À visiter. Tél. : 71 92 47 - rudydilo@gmail.com

À vendre propriété de 2,92 ha à Kaala-Gomen avec maison F3 + terrasse, 1 élevage avicole de 16 parcs sur 1000 m² avec 400 volailles, couveuse de 350 œufs et poussinière équipée de cages et volières. 1 verger de 250 arbres fruitiers irrigués et automatiques. 1 serre équipée culture hors sol de 25 x 6 m et une serre de 15 x 5 m en pépinière arbres fruitiers. 1 stock de porte-greffes agrume d'environ 3 000 plants et environ 150 plants greffés à la vente. Céder à 32 MF.

Tél. : 97 31 58 / 75 38 30

À vendre à la Tamoia Païta terrain de 1,7 ha + maison d'habitation + exploitation agricole (forage avec pompe électrique, panneaux solaires, batterie, arbres fruitiers). Prix : 45 MF.

Tél. : 94 82 86 - jltamoia@hotmail.fr

À vendre terrain de 8,77 ha à Bourail Boghen, arboré, clôturé, eau, électricité, forage, téléphone, internet. Prix : 49 MF.

Tél. : 98 00 35 - mailnoumea@mls.nc

À vendre à Moindou belle propriété giboyeuse de 14,60 ha en partie boisée. Bordée par la rivière, constituée de plaine, sensiblement inclinée. Terre à 80 % cultivable et bénéficiant d'une servitude. Terrain non viabilisé, possibilité de forage. Prix : 30 MF.

Tél. : 71 01 41

À vendre propriété 7 ha à Païta. 4 logements, tracteur, pelle, giro, etc.

Tél. : 84 63 71

Sortie nord de Bourail, terrain de 9 ha avec habitation, dont 5 ha en bordure de rivière.

Tél. : 77 86 79 - jp.rolly@lagoon.nc

À vendre exploitation agricole Dumbéa Rivière sur 2 ha, hors sol, sous serre et plein air, culture de bananes. Exploitation récente 8 ans, très bon état et bon rendement

Tél. : 87 62 10

À vendre exploitation agricole en hydroponie certifiée AR, 8 ans existence, clientèle, 2 ha, Dumbéa Rivière. Tél. : 87 62 10

TERRAINS LOCATION

1 terrain nu de 3 ares environ à 20 000 F/mois et 1 terrain nu de 5 ares environ à 30 000 F/mois.

Tél. : 76 43 59 - abeille@lagoon.nc

Terrain de 3 ha sur Moindou pour agriculture ou élevage.

Tél. : 79 98 09 / 74 27 14

TERRAINS RECHERCHE

Recherche 10 ha irrigables pour cultures maraîchères.

Tél. : 76 19 84 - dgodillot@free.fr

Recherche location d'un terrain de chasse pour trois (300-400 ares) avant La Foa.

Tél. : 86 68 68 - a.polizzi@mls.nc

VÉGÉTAUX À VENDRE

Plants de poingo, origine vitroplants locaux. Prix 1 350 F, tarif dégressif en fonction des quantités.

Tél. : 75 52 12 - aclkabar@gmail.com

Pieds de santal en pot de 500 ml, 1,2 ou 3 litres. Tél. : 79 76 43

Compost 100 % végétal à enlever à La Foa, tarifs dégressifs

Tél. : 70 83 10 ou 73 35 10

Balles rectangulaires Rhodes Grass petit format, Pangola Grass ou tout-venant en stock ou sur commande, toute l'année, Prix : à partir de 500 F.

Tél. : 76 35 12

Bottes de foin rondes, La Foa.

Tél. : 86 80 99

Bottes de foin de 230 kg à 6 000 F.

Tél. : 77 67 45

Plants d'agrumes greffés variés, Prix : 1 800 F. Plants citrons 4 saisons non greffés, Prix : 1 500 F.

Tél. : 95 14 74

Visible à la ferme de Koligoh. Diverses plantes 2 000 F/plant : rosiers, arbres fruitiers (avocatiers, manguiers, corossoliers, pommes kanak...) Tél. : 47 67 25 à partir de 18 h

DIVERS

Stage d'initiation à l'apiculture de 4 jours, répartis sur 2 week-ends jusqu'en mai 2026. Formation permettant d'accéder au module perfectionnement du CPA. Tarif forfaitaire : 35 000 F/personne.

Lieu : Mont-Dore Possibilité de formation thématique à la journée, devis à la demande. Contact : mayaflo@mls.nc

Don de papier broyé gratuit par les Archives de la Nouvelle-Calédonie. Idéal pour le paillage ou autre utilisation agricole. Volume disponible : 20 tonnes/mois.

Tél. : 73 15 26

Vend 2 canots fibre 5,50 m de long dont un submersible. Prix : 50 000 F, le canot. Visible sur Magenta.

Tél. : 92 06 18

Recherche une ânesse pour achat ou saillie sur Karikaté

Tél. 79.93.84 - Philippe Courtot

Pinus à couper. Faire offre à la pépinière, Dumbéa.

Renseignements Serge Toyon : tél. 92 06 18

À vendre os calcinés, idéal pour permaculture/maraîchage, Par 10 : sac 25 kg / 800 F, Dumbéa. Tél. : 78 28 84

Prestation d'espaces verts : élagage, terrassement, zones : Bourail, Koné, La Foa.

Tél. : 74 63 40 / 75 19 33 - Franck Robelin

Fumier de poules pondeuses 100 % naturel, sac 25 L/800 F. Disponible sur Bourail ou possibilité de livraison.

Tél. : 50 52 84

À vendre rejets de bananier origine vitro, plants pour professionnels, Prix : 800 F l'unité.

Tél. : 77 94 03



COMMENT TRANSMETTRE VOTRE ANNONCE Flashez ce QR code

Remplissez le formulaire en ligne et envoyez-le à accueil@cap-nc.nc

Chaque annonce sera publiée dans 3 parutions à suivre de La Calédonie agricole. Le contenu de chaque annonce engage la seule responsabilité de leur auteur.

Je m'abonne • pour 6 numéros soit 1 200 F
La Calédonie • pour 12 numéros soit 2 200 F

Merci de retourner le coupon accompagné du règlement par chèque à l'ordre de la CAP-NC

Nom _____ Prénom _____

N° de la carte agricole et de la pêche _____

ENERGIE MAX

UN MAX D'ÉNERGIE
EN TOUT TEMPS, EN TOUS LIEUX

POMPES DE RELEVAGES SOLAIRES

200 L/h à 60 m³/h • 1 m à 300 m HMT



INSTALLATIONS PHOTOVOLTAÏQUES

Sites isolés et autonomes avec batterie lithium
Maisons raccordées réseaux avec ou sans batterie lithium



GARANTIE
10 ANS

• 28 74 60 • contact@energiemax.nc

Energie MAX



AgriPro'Sud

Des services en ligne dédiés
aux professionnels du monde agricole



province-sud.nc/agriproussud

La province Sud vous propose en 1 clic :



FORMATION ET
ACCOMPAGNEMENT
TECHNIQUE



ACCOMPAGNEMENT
AU DÉVELOPPEMENT
ÉCONOMIQUE



VALORISATION DES
COMPÉTENCES



RÉGLEMENTATION

Direction du développement durable des territoires (DDDT)

Nouméa : 20 34 00 | Païta (à Port-Laguerre) : 20 39 50 | La Foa : 20 39 20 | Bourail : 20 39 00

« Penser proximité, agir durablement. »

province-sud.nc

AGIR POUR
L'AVENIR

